
Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 22 février 2021

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Bruno Bernard, Président	(p. 6)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 6)
<i>Constatation</i> du quorum	(p. 6)
<i>Dépôts de pouvoirs</i> pour absence momentanée	(p. 7)
<i>Intervention</i> préalable	(p. 7)
<i>Adoption</i> du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2020	(p. 8)
<i>Compte-rendu</i> des déplacements autorisés	(p. 8)
<i>Présidence</i> de madame Emeline Baume, Vice-Présidente	(p. 17)
<i>Présidence</i> de monsieur Bruno Bernard, Président	(p. 24)
<i>Résultats</i> de vote des rapports sans débat	(p. 27)
<i>Désignation</i> d'un représentant au sein de l'assemblée générale de l'Agence France locale (AFL) - Société territoriale (dossier n°CP-2021-0362)	(p. 36)
<i>Annexe</i> : Résultats des votes	(p. 57)
N°CP-2021-0332 <i>Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 1er octobre au 31 décembre 2020 -</i>	(p. 8)
N°CP-2021-0333 <i>Vaulx en Velin - Plan de cession - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre gratuit, aux Ateliers d'apprentissage de l'industrie Boisard de 2 parcelles situées boulevard des Droits de l'Homme -</i>	(p. 9)
N°CP-2021-0334 <i>Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour l'année 2021 -</i>	(p. 9)
N°CP-2021-0335 <i>Vernaison - Gestion des équipements publics relevant de la compétence de la Métropole de Lyon situés dans le périmètre de la concession de la chute de Pierre Bénite sur la Commune de Vernaison - Avenant n°1 à la convention de superposition d'affectations avec l'Etat du 25 octobre 2018 -</i>	(p. 9)
N°CP-2021-0336 <i>Sécurité routière - Attribution d'une subvention au club motocycliste de la police nationale (CMPN) pour son programme d'actions 2021 relatif à la gestion du centre de formation Percigônes -</i>	(p. 9)
N°CP-2021-0337 <i>Convention de partenariat pour l'échange de données en vue de la mise en place de la gratuité des transports en commun pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) -</i>	(p. 9)
N°CP-2021-0338 <i>Guichet numérique métropolitain - Convention de partenariat avec le Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) pour la gestion et le suivi des problèmes d'éclairage public -</i>	(p. 9)

N°CP-2021-0339	<i>Conventions de partenariat avec la Fondation Internet Nouvelle Génération (FING) relative à un programme d'actions pour le développement d'un numérique responsable et la réappropriation de la donnée par le citoyen -</i>	(p. 20)
N°CP-2021-0340	<i>Adhésion à la centrale d'achat Réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH) - n°2020-027 - Hébergement cloud hybride avec services offres de cybersécurité -</i>	(p. 9)
N°CP-2021-0341	<i>Avenant à la convention de partenariat avec les exploitants de réseaux pour la production mutualisée et le maintien d'un référentiel géographique à très grande échelle plan de corps de rue simplifié (PCRS) sur le territoire de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 9)
N°CP-2021-0342	<i>Bron - Villeurbanne - Vénissieux - Projet de convention partenariale avec la Poste pour l'expérimentation d'un parcours d'inclusion numérique en lien avec le projet Pass numérique -</i>	(p. 10)
N°CP-2021-0343	<i>Vie étudiante - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets Initiatives étudiantes 2021 - 1ère phase -</i>	(p. 21)
N°CP-2021-0344	<i>Appel à projets - Soutenir le développement responsable et la modernisation des hébergements touristiques - Approbation du cadre et règlement de l'appel à projet 2021 - Individualisation partielle d'autorisation de programme globale -</i>	(p. 10)
N°CP-2021-0345	<i>Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Nouvel institut franco-chinois pour la mise en place de son programme d'actions 2021 -</i>	(p. 10)
N°CP-2021-0346	<i>Plan de soutien exceptionnel suite à la crise sanitaire aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) métropolitains - Attribution de subventions de fonctionnement -</i>	(p. 10)
N°CP-2021-0347	<i>Coordination de la prévention pour le maintien de l'autonomie des personnes âgées - Convention avec la Caisse retraite et de la santé au travail (CARSAT) Rhône-Alpes -</i>	(p. 11)
N°CP-2021-0348	<i>Mise en oeuvre de la convention 2020-2022 de modernisation et de professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) intervenant auprès des personnes âgées et personnes en situation de handicap signée avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) - Analyse de la pratique et tutorat : participations pour l'année 2020 -</i>	(p. 11)
N°CP-2021-0349	<i>Subvention à la Fondation dispensaire général de Lyon (FDGL) intervenant dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance et de la protection maternelle infantile, sur le volet santé - Année 2021 -</i>	(p. 23)
N°CP-2021-0350	<i>Convention établie entre l'État et la Métropole de Lyon dans le cadre de l'appui à l'évaluation de la situation des personnes se présentant comme mineures et privées temporairement ou définitivement de la protection de leur famille -</i>	(p. 11)
N°CP-2021-0351	<i>Bron - Caluire et Cuire - Chassieu - Corbas - Craponne - Dardilly - Ecully - Feyzin - Francheville - Givors - Grigny - Lyon 7° - Lyon 9° - Meyzieu - Mions - Neuville sur Saône - Rillieux la Pape - Saint Genis Laval - Saint Priest - Sainte Foy lès Lyon - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Actions favorisant l'inclusion des gens du voyage des aires d'accueil ou sédentarisés sur le territoire de la Métropole - Subventions 2021 à l'Association régionale des tsiganes et leurs amis gadgés (ARTAG) et à l'association Réseau Intermed -</i>	(p. 24)
N°CP-2021-0352	<i>Lyon 7° - Lyon 9° - Collèges publics - Modifications de la carte scolaire pour la rentrée scolaire de septembre 2021 -</i>	(p. 28)
N°CP-2021-0353	<i>Collèges publics - Dotations pour le transport des élèves demi-pensionnaires -</i>	(p. 29)
N°CP-2021-0354	<i>Fontaines sur Saône - Restructuration du collège Jean de Tourmes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale -</i>	(p. 11)
N°CP-2021-0355	<i>Vénissieux - Saint Fons - Vaulx en Velin - Francheville - Extensions de collèges publics - Individualisation partielle d'autorisation de programme globale -</i>	(p. 31)
N°CP-2021-0356	<i>Saint Fons - Saint Priest - Collèges publics - Désignation des personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des collèges -</i>	(p. 11)
N°CP-2021-0357	<i>Lecture publique - Demande de subvention auprès de l'Etat pour l'animation du réseau métropolitain des médiathèques - Attribution de subventions aux festivals littéraires pour 2021 -</i>	(p. 32)
N°CP-2021-0358	<i>Événements culturels métropolitains - Festival Ecrans Mixtes - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association pour le festival Ecrans Mixtes en 2021 -</i>	(p. 12)

N°CP-2021-0359	<i>Equipements culturels - Scènes de rayonnement national et international - Attribution de subventions pour l'année 2021 -</i>	(p. 33)
N°CP-2021-0360	<i>Lugdunum Musée et Théâtres romains - Conventions de partenariat scientifique et culturel entre la Métropole de Lyon et divers organismes -</i>	(p. 12)
N°CP-2021-0361	<i>Sport - Attribution de subventions aux sections sportives scolaires des collèges de la Métropole de Lyon pour l'année 2020-2021 -</i>	(p. 12)
N°CP-2021-0362	<i>Assemblée générale de l'Agence France locale (AFL) - Société territoriale - Désignation des représentants du Conseil -</i>	(p. 35)
N°CP-2021-0363	<i>Cotisations et adhésions aux associations - Nouvelles demandes d'adhésions 2021 -</i>	(p. 36)
N°CP-2021-0364	<i>Rillieux la Pape - Parc-cimetière - Demande de rétrocession et de remboursement d'une concession -</i>	(p. 12)
N°CP-2021-0365	<i>Caluire et Cuire - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 13 logements sis 5 Grande rue de Saint Clair -</i>	(p. 13)
N°CP-2021-0366	<i>Craponne - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 7 logements sis 110 avenue Pierre Dumond - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n°CP-2019-3421 du 7 octobre 2019 -</i>	(p. 13)
N°CP-2021-0367	<i>Dardilly - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 5 logements sis 3/5 avenue de Verdun -</i>	(p. 13)
N°CP-2021-0368	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 3 logements sis 3 rue Professeur Galtier -</i>	(p. 13)
N°CP-2021-0369	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Rhône-Saône habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction de 12 logements pour personnes lésées mentalement sis 229 rue Francis de Pressensé -</i>	(p. 13)
N°CP-2021-0370	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Adoma auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente à l'état d'achèvement (VEFA) de 45 logements sis 138 cours Tolstoi - Décision modificative à la décision n°CP-2017-2053 du 4 décembre 2017 -</i>	(p. 13)
N°CP-2021-0371	<i>Feyzin - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 13 logements sis 49 route de Vienne -</i>	(p. 13)
N°CP-2021-0372	<i>Lyon 3° - Garanties d'emprunt accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration par bail emphytéotique d'un logement sis 208 rue de Créqui -</i>	(p. 13)
N°CP-2021-0373	<i>Lyon 3° - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 7 logements sis 26 rue Cyrano -</i>	(p. 13)
N°CP-2021-0374	<i>Lyon 4° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration par bail emphytéotique de 6 logements sis 11 rue Dumont -</i>	(p. 13)
N°CP-2021-0375	<i>Lyon 5° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration par bail emphytéotique de 7 logements sis 54 rue Tramassac -</i>	(p. 13)
N°CP-2021-0376	<i>Lyon 5° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Acquisition-amélioration par bail emphytéotique de 10 logements sis 64 rue Saint Georges et 17 montée des Epiés -</i>	(p. 13)

N°CP-2021-0377	<i>Lyon 6°- Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration par bail emphytéotique de 8 logements sis 100 cours Vitton -</i>	(p. 14)
N°CP-2021-0378	<i>Lyon 6°- Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 23 logements sis 267 cours Lafayette -</i>	(p. 14)
N°CP-2021-0379	<i>Lyon 7°- Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration par bail emphytéotique de 15 logements sis 35 rue Chevreul -</i>	(p. 14)
N°CP-2021-0380	<i>Lyon 8°- Garanties d'emprunts accordées à la Fondation la Mache auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction d'un internat de 29 logements pour étudiants sis 75 boulevard Jean XXIII - Décision modificative à la décision n°CP-2020-0258 du 16 novembre 2020 -</i>	(p. 14)
N°CP-2021-0381	<i>Convention de transmission de données entre EDF et la Métropole de Lyon -</i>	(p. 15)
N°CP-2021-0382	<i>Albigny sur Saône - Charbonnières les Bains - Fleurieu sur Saône - Fontaines sur Saône - Francheville - Montanay - Neuville sur Saône - Saint Genis les Ollières - Saint Romain au Mont d'Or - La Tour de Salvagny - Sathonay Camp - Reprise de la compétence création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains au Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) - Approbation d'un avenant n°1 au protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon et le SIGERLY -</i>	(p. 15)
N°CP-2021-0383	<i>Prévention des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Zéro déchet Lyon pour l'opération Mon commerçant m'emballé durablement - Année 1 - Convention avec l'association Zéro déchet Lyon -</i>	(p. 15)
N°CP-2021-0384	<i>Déchets - OCAD3E - Conventions (2021-2026) pour le financement de la collecte et la prise en charge des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et des lampes issus des déchèteries et d'autres points de collecte -</i>	(p. 16)
N°CP-2021-0385	<i>Déchets - Reprise des déchets d'emballage en papier carton non complexé (PCNC) issus des centres de tri - Avenant au contrat avec la société European products recycling (EPR) -</i>	(p. 16)
N°CP-2021-0386	<i>Déchets - Reprise des déchets d'emballages plastiques issus des centres de tri - Approbation de l'avenant au contrat avec la société Valorplast -</i>	(p. 16)
N°CP-2021-0387	<i>Déchets - Aciers issus des mâchefers de l'unité de traitement et valorisation énergétique (UTVE) Lyon sud - Protocole d'accord transactionnel et nouveau contrat pour l'enlèvement et la valorisation de ces aciers -</i>	(p. 16)
N°CP-2021-0388	<i>Préservation et valorisation de la trame verte - Convention-cadre de partenariat 2021-2023 avec le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes (CEN RA) - Attribution de subventions pour l'année 2021 au CEN, à la LPO, à FNE, à Arthropologia, à la FDPMA, au CDRP, au CBNMC et à Odysseus 3.1 -</i>	(p. 38)
N°CP-2021-0389	<i>Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions à l'association le Passe-jardins et au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) pour l'année 2021 -</i>	(p. 16)
N°CP-2021-0390	<i>Appel à projets plan de paysage - Approbation d'une convention entre l'Etat et la Métropole de Lyon pour une aide à la Métropole -</i>	(p. 17)
N°CP-2021-0391	<i>Mise en œuvre du plan local de sauvegarde de l'œdicnème criard sur la plaine de l'est lyonnais - Renouvellement de la convention de partenariat pour la période 2018-2020 - Approbation d'une convention et d'une charte d'adhésion type avec la CCEL, la CCPO, la CAPI, la LPO Auvergne-Rhône-Alpes et l'APIE -</i>	(p. 17)
N°CP-2021-0392	<i>Politique agricole - Attribution de subventions aux organisations professionnelles agricoles pour leurs actions 2021 -</i>	(p. 39)
N°CP-2021-0393	<i>Rillieux la Pape - Politique agricole - Soutien à l'investissement de la société à responsabilité limitée (SARL) Les Jardins du Printemps - Attribution d'une subvention -</i>	(p. 16)
N°CP-2021-0394	<i>Agro-écologie - Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) de l'agglomération lyonnaise 2016-2022 - Programmes d'actions 2019 et 2020 - Avenants aux conventions partenariales -</i>	(p. 16)
N°CP-2021-0395	<i>Bron - Marcy l'Etoile - Vénissieux - Travaux de mise en conformité des blocs sanitaires des parcs de Parilly et Lacroix-Laval - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale -</i>	(p. 17)

N°CP-2021-0396	<i>Lyon 1er - Lyon 2° - Lyon 5° - Réhabilitation des réseaux en Presqu'île et Vieux Lyon - Individualisation partielle d'autorisation de programme globale - Etudes et travaux -</i>	(p. 15)
N°CP-2021-0397	<i>Lyon 3° - Lyon 7° - Réhabilitation des réseaux en rive gauche du Rhône - Individualisation partielle d'autorisation de programme globale - Etudes et travaux -</i>	(p. 15)
N°CP-2021-0398	<i>Lyon 5° - Lyon 9° - Réhabilitation des collecteurs le long du Rhône et de la Saône - Individualisation partielle d'autorisation de programme globale - Etudes et travaux -</i>	(p. 15)
N°CP-2021-0399	<i>Conseil d'administration et assemblée générale de la société publique locale (SPL) gestion des espaces publics du Rhône Amont (SEGAPAL) - Modalités de représentation de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 39)
N°CP-2021-0400	<i>Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Attribution de subventions pour son programme partenarial 2021 - Approbation de la convention 2021 -</i>	(p. 18)
N°CP-2021-0401	<i>Organisation à Lyon des rencontres nationales de l'habitat participatif en juillet 2021 - Attribution d'une subvention à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Habitat et partage -</i>	(p. 18)
N°CP-2021-0402	<i>Bron - Caluire et Cuire - Lissieu - Lyon 3° - Lyon 6° - Lyon 7° - Lyon 9° - Oullins - Quincieux - Saint Didier au Mont d'Or - Sainte Foy lès Lyon - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Aides à la pierre - Logement social 2020 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux -</i>	(p. 44)
N°CP-2021-0403	<i>Signature des conventions d'utilité sociale (CUS) des bailleurs sociaux du territoire - Entreprises sociales pour l'habitat (ESH) Alliade habitat et Batigère Rhône Alpes -</i>	(p. 19)
N°CP-2021-0404	<i>Bron - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Etude de la frange ouest du quartier Terrailon - Demande de subvention auprès de l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) - Convention tripartite de subventions entre la Métropole de Lyon, la Ville de Bron et l'OPH LMH -</i>	(p. 18)
N°CP-2021-0405	<i>Saint Priest - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Bellevue - Bilan de la concertation préalable portant sur le lancement de l'opération d'aménagement Bellevue centre-ville - Approbation du programme des espaces publics et de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux - Lancement des études de maîtrise d'œuvre -</i>	(p. 48)
N°CP-2021-0406	<i>Lyon 1er - Lyon 2° - Opération Coeur Presqu'île de Lyon 2015-2020 - Protocole d'accord transactionnel avec les mandataires de groupement d'entreprises Eurovia et Artelia ville transport -</i>	(p. 19)
N°CP-2021-0407	<i>Chassieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 18 route de Genas et appartenant à la société civile de construction vente (SCCV) Chassieu 18 -</i>	(p. 19)
N°CP-2021-0408	<i>Lyon 7° - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées 158-162 grande rue de la Guillotière angle 3 rue de Tourville, appartenant à la société civile immobilière (SCI) UTEI Tourville Guillotière ou toute autre société qui lui sera substituée -</i>	(p. 19)
N°CP-2021-0409	<i>Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain situées avenue de Verdun et appartenant à la société L'icone -</i>	(p. 19)
N°CP-2021-0410	<i>Chassieu - Réserve foncière - Secteur des Brosses - Acquisition, à titre onéreux, de la parcelle cadastrée BY 153 située rue Augustin Fresnel -</i>	(p. 19)
N°CP-2021-0411	<i>Fontaines Saint Martin - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 620-640 rue du Prado et appartenant à la société civile immobilière (SCI) BRES LES -</i>	(p. 19)
N°CP-2021-0412	<i>Oullins - Développement urbain - Secteur La Saulaie - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble situé au 11 avenue Jean Jaurès et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Opéra -</i>	(p. 19)
N°CP-2021-0413	<i>Craponne - Equipement public - Revente à la Commune, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, d'une propriété (bâti et terrain) située 77 rue Joseph Moulin -</i>	(p. 19)
N°CP-2021-0414	<i>Lyon 6° - Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, à la société anonyme (SA) d'HLM Immobilière Rhône-Alpes, de 34 lots de copropriété situés 100 rue Bugeaud -</i>	(p. 50)

N°CP-2021-0415	<i>Genay - Neuville sur Saône - Développement économique zone en Champagne - Cession, à titre onéreux, à la société civile immobilière (SCI) du Panthéon (groupe Disprodal), d'un terrain nu situé rue de la Champagne -</i>	(p. 19)
N°CP-2021-0416	<i>Sainte Foy lès Lyon - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH), de l'immeuble situé 16 rue Sainte Marguerite -</i>	(p. 18)
N°CP-2021-0417	<i>Lyon 3° - Développement urbain - Projet Lyon Part- Dieu - Projet urbain partenarial (PUP) Orange - Echange avec soulte, entre la Métropole de Lyon et la société Ftimmo H, de 2 parcelles de terrain situées rue Kimmerling - Décision modificative des décisions de la Commission permanente n°CP-2019-3382 et n°CP-2019 -3310 du 9 septembre 2019 -</i>	(p. 19)
N°CP-2021-0418	<i>Meyzieu - Equipement public - Institution, à titre gratuit, au profit de la Métropole de Lyon, d'une servitude de passage de canalisations publiques souterraines d'eaux usées et pluviales, ayant pour fonds servant la parcelle cadastrée DD 228 située rue Chantalouette et appartenant à l'Association foncière urbaine libre (AFUL) le Hameau de Chantalouette et pour fonds dominant la parcelle métropolitaine cadastrée DD 315 située rue du Trillet - Approbation de la convention -</i>	(p. 19)
N°CP-2021-0419	<i>Saint Fons - Développement urbain - Eviction commerciale de la société à responsabilité limitée (SARL) Jaurès 100 d'un local commercial situé 100 avenue Jean Jaurès - Approbation du protocole de résiliation amiable anticipée de bail commercial et de versement d'indemnité d'éviction -</i>	(p. 20)

**Présidence de monsieur Bruno Bernard
Président**

Le lundi 22 février 2021 à 09 heures 30, mesdames et messieurs les membres de la Commission permanente, dûment convoqués le 5 février 2021 en séance par monsieur le Président, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de monsieur Bruno Bernard, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Bonjour à toutes et à tous. Nous attaquons cette Commission permanente. Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Issam Benzeghiba pour assurer les fonctions de secrétaire. Il est présent dans les locaux de la Métropole ainsi que plusieurs Présidents de groupe et moi-même.

(Monsieur Issam Benzeghiba est désigné).

L'état d'urgence sanitaire ayant été déclaré depuis le 17 octobre 2020 et prolongé jusqu'au 1^{er} juin 2021, nous sommes donc en visioconférence. Merci de laisser vos micros fermés et de ne les ouvrir que lorsque vous avez la parole et merci d'utiliser le tchat pour demander les prises de parole et non pas pour autre chose, afin que nous puissions voir qui souhaite intervenir.

Monsieur Benzeghiba a pu procéder à la vérification des identités lorsque vous êtes arrivés et nous allons faire un vote pour vérifier le quorum. Pour les modalités de vote, nous utilisons les mêmes modalités que lors des Conseils précédents. Donc, quand il y a un dossier unique, c'est trente secondes pour voter, et quand il y a plusieurs dossiers, on a une minute pour voter jusqu'à cinq dossiers. On annoncera les résultats des votes au fur et à mesure.

Je vous rappelle que le quorum est fixé à un tiers des élus, donc à 22, et comme dit, nous allons lancer le premier vote pour vérifier le quorum.

Constatation du quorum

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Nous avons pu vérifier le quorum.

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, MM. Marion, Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, M. Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absente excusée : Mme Runel (pouvoir à M. Longueval).

Absent non excusé : M. Kabalo.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

M. Bernard (pouvoir à Mme Baume), Mmes Geoffroy (pouvoir à M. Longueval) et Hémaïn (pouvoir à Mme Brunel-Vieira) et M. Van Styvendael (pouvoir à M. Longueval).

Intervention préalable

M. LE PRÉSIDENT : Avant de démarrer l'ordre du jour, le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile souhaitait intervenir. Monsieur Cochet.

M. le Conseiller COCHET : Merci monsieur le Président. Chers collègues, cette séance de la Commission permanente est la première, depuis plusieurs semaines, où nous pouvons de nouveau échanger entre Conseillers métropolitains, en tout cas entre ceux qui siègent à cette instance.

Sans trop m'étendre car ce serait enfoncer des portes ouvertes, nous constatons tous que cette crise sanitaire qui impacte l'organisation pratique de la vie institutionnelle de la Métropole a un impact plus fort que l'absence de rencontres physiques. Sur le long terme, ces absences de débats et d'échanges sapent les bases même de la démocratie locale. Elles ramènent une logique de travail en silo tant au sein des institutions, qu'entre les institutions. Cela, monsieur le Président, nous ne pouvons pas vous le reprocher car gérer cette crise est difficile pour nous tous, savoir trouver un équilibre entre l'action publique et la protection sanitaire n'est pas aisé.

Pour autant, cette crise accentue chez certains responsables des tendances naturelles et il est peu de dire que chez vous, cette tendance est l'autoritarisme par la verticalité de l'exercice du pouvoir. Alors je vais le dire encore une fois mais cette fois ci, monsieur le Président, de manière moins diplomatique. Oui car, quitte à vous faire sourire, mes interventions précédentes étaient encore avec un ton diplomatique.

Assez, assez des menaces que vous faites peser sur les communes. Les communes qui ont fait le choix démocratique de voter contre la proposition de pacte sont aujourd'hui menacées par vous-même ou par vos Vice-Présidents. Menaces sur les dossiers à inscrire à la PPI (programmation pluriannuelle des investissements), menaces sur les projets de développement de zones d'activités, de transports, d'équipements publics. Nous avons bien compris que, pour vous, les Maires ne sont qu'entités négligeables et que votre grand rêve, c'est d'agir directement sans eux, mais ce n'est pas possible.

Quand votre proposition de pacte ne recueille pas l'assentiment favorable de la majorité des Maires, alors même que tous ont fait part de leur satisfaction d'avoir travaillé avec la Vice-Présidente Hélène Geoffroy, vous ne comprenez pas. Au lieu de menacer ces Maires, vous feriez mieux de vous poser la question de ce qui ne fonctionne pas dans votre gouvernance. Vous feriez mieux de travailler à lever les questionnements, les doutes, les incertitudes. Cela serait une attitude responsable plutôt que de punir les communes en décidant par exemple d'annuler un déplacement officiel sur leur territoire, comme le ferait un enfant gâté.

Pour cela, permettez-moi de vous dire qu'il faudrait une dose d'humilité et à lire et entendre les déclarations de certains, on a compris que ce n'était pas une résolution pour la nouvelle année. Nous ne sommes pas des vassaux de la Métropole, comprenez-le une fois pour toutes.

Vous jouez au grand responsable offusqué quand on vous interroge sur les modalités de recrutement de la centaine de nouveaux collaborateurs qui viendront impacter les comptes de la Métropole de 4 M€ mais, tous les jours, on a la démonstration que vous avez perdu l'intérêt général au profit des intérêts partisans.

Après l'épisode de François Théveniau, votre oncle à la tête de Grand Lyon habitat, voici la nomination à la direction générale de Lyon Parc Auto d'une feu candidate EELV aux élections régionales. Oui car, comme par enchantement, sa déclaration de candidature a disparu aussitôt que sa nomination était annoncée et vous voudriez nous faire croire qu'il n'y a pas de relation. Si on ajoute à cela les subventions aux associations amies acquises aux convictions partisans d'EELV, alors oui on a des preuves sur votre manière de détourner l'intérêt général au profit d'intérêts partisans.

Monsieur le Président, reprenez les déclarations de notre groupe le jour de votre installation. Contrairement à d'autres, nous n'avons jamais mis en doute votre légitimité. Nous avons reconnu à la fois votre victoire et votre majorité. Nous vous avons tendu la main car nous avons dès lors clairement indiqué que, dans notre rôle d'opposition, nous apporterions notre concours à la réussite de vos politiques lorsqu'elles vont dans le sens de l'intérêt général. Pour cela, nous avons posé un préalable qui était une nouvelle forme de gouvernance, plus ouverte au dialogue, plus pluraliste, plus respectueuse dans les décisions. Vous aviez alors annoncé que vous partagiez cette volonté. On commence à être déçu.

Il y a quelques semaines, monsieur Gérard Collomb s'amusait en intervenant ainsi à l'égard des élus d'opposition. Je cite "Vous allez voir, si ça continue, vous allez me regretter". On a vraiment pris cela comme une blague mais si finalement cela devait se réaliser, monsieur le Président, vous en seriez l'unique responsable. Alors de grâces, faites en sorte que cette prophétie ne se réalise pas. C'est de votre seule et unique responsabilité.

Pour terminer, merci de nous donner votre position concernant la décision idéologique du Maire de Lyon de refuser de servir de la viande dans les cantines. Allez-vous adopter la même attitude pour les collègues ? Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Cochet pour ces propos équilibrés. Je répondrais juste sur un seul point. Il n'y aucune menace aux Maires, ni par moi-même, ni par les Vice-Présidents. Donc, évitez de raconter n'importe quoi. Ce sera mieux pour les débats démocratiques.

Je vous propose, chers collègues, d'adopter le procès-verbal de la Commission permanente du 5 octobre 2020.

Adoption du procès-verbal de la Commission permanente du 5 octobre 2020

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 5 octobre 2020. S'il n'y a pas d'observation, je lance le vote.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le scrutin est clos.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des déplacements autorisés - période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020

M. LE PRÉSIDENT : J'aborde la délibération n°CP-2021-0332 pour porter à connaissance les déplacements autorisés sur le dernier trimestre 2020.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

PREMIERE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la Conférence des Présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° CP-2021-0333 - Vaulx en Velin - Plan de cession - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre gratuit, aux Ateliers d'apprentissage de l'industrie Boisard de 2 parcelles situées boulevard des Droits de l'Homme - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoires services urbains -

N° CP-2021-0334 - Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour l'année 2021 - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2021-0335 - Vernaison - Gestion des équipements publics relevant de la compétence de la Métropole de Lyon situés dans le périmètre de la concession de la chute de Pierre Bénite sur la Commune de Vernaison - Avenant n°1 à la convention de superposition d'affectations avec l'Etat du 25 octobre 2018 - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoires services urbains -

N° CP-2021-0336 - Sécurité routière - Attribution d'une subvention au club motocycliste de la police nationale (CMPN) pour son programme d'actions 2021 relatif à la gestion du centre de formation Percigônes - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Bagnon a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0333 à CP-2021-0336.

Avis favorable de la commission sur l'ensemble de ces rapports.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° CP-2021-0337 - Convention de partenariat pour l'échange de données en vue de la mise en place de la gratuité des transports en commun pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) - Délégation Développement responsable - Direction innovation numérique et systèmes d'information -

N° CP-2021-0338 - Guichet numérique métropolitain - Convention de partenariat avec le Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) pour la gestion et le suivi des problèmes d'éclairage public - Délégation Développement responsable - Direction innovation numérique et systèmes d'information -

N° CP-2021-0340 - Adhésion à la centrale d'achat Réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH) - n° 2020-027 - Hébergement cloud hybride avec services offres de cybersécurité - Délégation Développement responsable - Direction innovation numérique et systèmes d'information -

N° CP-2021-0341 - Avenant à la convention de partenariat avec les exploitants de réseaux pour la production mutualisée et le maintien d'un référentiel géographique à très grande échelle plan de corps de rue simplifié (PCRS) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Délégation Développement responsable - Direction innovation numérique et systèmes d'information -

N° CP-2021-0342 - Bron - Villeurbanne - Vénissieux - Projet de convention partenariale avec la Poste pour l'expérimentation d'un parcours d'inclusion numérique en lien avec le projet Pass numérique - Délégation Développement responsable - Direction innovation numérique et systèmes d'information -

N° CP-2021-0345 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Nouvel institut franco-chinois pour la mise en place de son programme d'actions 2021 - Délégation Développement responsable - Direction valorisation territoriale et relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Baume a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0337, CP-2021-0338, CP-2021-0340 à CP-2021-0342 et CP-2021-0345.

Avis favorable de la commission.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N°CP-2021-0344 - Appel à projets - Soutenir le développement responsable et la modernisation des hébergements touristiques - Approbation du cadre et règlement de l'appel à projet 2021 - Individualisation partielle d'autorisation de programme globale - Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Dromain a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0344.

Avis favorable de la commission.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° CP-2021-0346 - Plan de soutien exceptionnel suite à la crise sanitaire aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) métropolitains - Attribution de subventions de fonctionnement - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction prévention et protection de l'enfance -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vacher a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0346.

Avis favorable de la commission.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° CP-2021-0350 - Convention établie entre l'État et la Métropole de Lyon dans le cadre de l'appui à l'évaluation de la situation des personnes se présentant comme mineures et privées temporairement ou définitivement de la protection de leur famille - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction prévention et protection de l'enfance -

M. LE PRÉSIDENT : Ce dossier a été retiré de l'ordre du jour pour passer au prochain Conseil du 15 mars 2021.

N° CP-2021-0347 - Coordination de la prévention pour le maintien de l'autonomie des personnes âgées - Convention avec la Caisse retraite et de la santé au travail (CARSAT) Rhône-Alpes - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction vie à domicile -

N° CP-2021-0348 - Mise en œuvre de la convention 2020-2022 de modernisation et de professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) intervenant auprès des personnes âgées et personnes en situation de handicap signée avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) - Analyse de la pratique et tutorat : participations pour l'année 2020 - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction vie à domicile -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Blanchard a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0347 et CP-2021-0348.

Avis favorable de la commission.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° CP-2021-0354 - Fontaines sur Saône - Restructuration du collège Jean de Tournes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction éducation -

N° CP-2021-0356 - Saint Fons - Saint Priest - Collèges publics - Désignation des personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des collèges - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Moreira a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0354 et CP-2021-0356.

Avis favorable de la commission.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° CP-2021-0358 - Evénements culturels métropolitains - Festival Ecrans Mixtes - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association pour le festival Ecrans Mixtes en 2021 - Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative -

N° CP-2021-0360 - Lugdunum Musée et Théâtres romains - Conventions de partenariat scientifique et culturel entre la Métropole de Lyon et divers organismes - Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Van Styvendael a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0358 et CP-2021-0360.

Avis favorable de la commission.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° CP-2021-0361 - Sport - Attribution de subventions aux sections sportives scolaires des collèges de la Métropole de Lyon pour l'année 2020-2021 - Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Ben Itah a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0361.

Avis favorable de la commission.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

V - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° CP-2021-0364 - Rillieux la Pape - Parc-cimetière - Demande de rétrocession et de remboursement d'une concession - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction patrimoine et moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Khelifi a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0364.

Avis favorable de la commission.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° CP-2021-0365 - Caluire et Cuire - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 13 logements sis 5 Grande rue de Saint Clair - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0366 - Craponne - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 7 logements sis 110 avenue Pierre Dumond - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n°CP-201 9-3421 du 7 octobre 2019 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0367 - Dardilly - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 5 logements sis 3/5 avenue de Verdun - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0368 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 3 logements sis 3 rue Professeur Galtier - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0369 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Rhône-Saône habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction de 12 logements pour personnes lésées mentalement sis 229 rue Francis de Pressensé - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0370 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Adoma auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente à l'état d'achèvement (VEFA) de 45 logements sis 138 cours Tolstoï - Décision modificative à la décision n°CP-2017-2053 du 4 décembre 2017 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0371 - Feyzin - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 13 logements sis 49 route de Vienne - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0372 - Lyon 3° - Garanties d'emprunt accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration par bail emphytéotique d'un logement sis 208 rue de Créqui - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0373 - Lyon 3° - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 7 logements sis 26 rue Cyrano - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0374 - Lyon 4° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration par bail emphytéotique de 6 logements sis 11 rue Dumont - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0375 - Lyon 5° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration par bail emphytéotique de 7 logements sis 54 rue Tramassac - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0376 - Lyon 5° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Acquisition-amélioration par bail emphytéotique de 10 logements sis 64 rue Saint Georges et 17 montée des Epiés - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0377 - Lyon 6°- Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration par bail emphytéotique de 8 logements sis 100 cours Vitton - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0378 - Lyon 6°- Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 23 logements sis 267 cours Lafayette - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0379 - Lyon 7°- Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration par bail emphytéotique de 15 logements sis 35 rue Chevreul - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0380 - Lyon 8°- Garanties d'emprunts accordées à la Fondation la Mache auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction d'un internat de 29 logements pour étudiants sis 75 boulevard Jean XXIII - Décision modificative à la décision n°CP-20 20-0258 du 16 novembre 2020 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Artigny a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0365 à CP-2021-0380.

Avis favorable de la commission.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité :

- M. Renaud PAYRE, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société Alliade habitat, n'ayant pas pris part au vote du dossier **n°CP-2020-0365** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Lucie VACHER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société Immobilière Rhône-Alpes, n'ayant pas pris part au vote du dossier **n°CP-2020-0366** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Renaud Payre et Mmes Nathalie FRIER et Dominique NACHURY, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat (GLH), n'ayant pas pris part au vote du dossier **n°CP-2020-0367** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Blandine COLLIN, M. Renaud PAYRE, Mme Lucie VACHER, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat (LMH), n'ayant pas pris part au vote du dossier **n°CP-2020-0371** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Renaud PAYRE, Mmes Nathalie FRIER et Dominique NACHURY, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat (GLH), n'ayant pas pris part au vote du dossier **n°CP-2020-0372**, (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Lucie VACHER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société Immobilière Rhône-Alpes, n'ayant pas pris part au vote du dossier **n°CP-2020-0373** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

VI - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° CP-2021-0381 - Convention de transmission de données entre EDF et la Métropole de Lyon - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

N° CP-2021-0396 - Lyon 1er - Lyon 2° - Lyon 5° - Réhabilitation des réseaux en Presqu'île et Vieux Lyon - Individualisation partielle d'autorisation de programme globale - Etudes et travaux - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

N° CP-2021-0397 - Lyon 3° - Lyon 7° - Réhabilitation des réseaux en rive gauche du Rhône - Individualisation partielle d'autorisation de programme globale - Etudes et travaux - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

N° CP-2021-0398 - Lyon 5° - Lyon 9° - Réhabilitation des collecteurs le long du Rhône et de la Saône - Individualisation partielle d'autorisation de programme globale - Etudes et travaux - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Groperrin a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0381 et CP-2021-0396 à CP-2021-0398.

Avis favorable de la commission.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° CP-2021-0382 - Albigny sur Saône - Charbonnières les Bains - Fleurieu sur Saône - Fontaines sur Saône - Francheville - Montanay - Neuville sur Saône - Saint Genis les Ollières - Saint Romain au Mont d'Or - La Tour de Salvagny - Sathonay Camp - Reprise de la compétence création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains au Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) - Approbation d'un avenant n°1 au protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon et le SIGERLY - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0382.

Avis favorable de la commission.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° CP-2021-0383 - Prévention des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Zéro déchet Lyon pour l'opération Mon commerçant m'emballa durablement - Année 1 - Convention avec l'association Zéro déchet Lyon - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

N°CP-2021-0384 - Déchets - OCAD3E - Conventions (2021-2026) pour le financement de la collecte et la prise en charge des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et des lampes issus des déchèteries et d'autres points de collecte - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

N°CP-2021-0385 - Déchets - Reprise des déchets d'emballage en papier carton non complexé (PCNC) issus des centres de tri - Avenant au contrat avec la société European products recycling (EPR) - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

N°CP-2021-0386 - Déchets - Reprise des déchets d'emballages plastiques issus des centres de tri - Approbation de l'avenant au contrat avec la société Valorplast - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

N°CP-2021-0387 - Déchets - Aciers issus des mâchefers de l'unité de traitement et valorisation énergétique (UTVE) Lyon sud - Protocole d'accord transactionnel et nouveau contrat pour l'enlèvement et la valorisation de ces aciers - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Petiot a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0383 à CP-2021-0387. Madame Petiot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PETIOT, rapporteur : Le Conseil d'exploitation de la régie Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole de Lyon a donné un avis favorable pour l'ensemble de ces délibérations.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La commission a également donné un avis favorable.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PETIOT.

N°CP-2021-0389 - Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions à l'association le Passe-jardins et au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) pour l'année 2021 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie -

N°CP-2021-0393 - Rillieux la Pape - Politique agricole - Soutien à l'investissement de la société à responsabilité limitée (SARL) Les Jardins du Printemps - Attribution d'une subvention - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie -

N°CP-2021-0394 - Agro-écologie - Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) de l'agglomération lyonnaise 2016-2022 - Programmes d'actions 2019 et 2020 - Avenants aux conventions partenariales - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Camus a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0389, CP-2021-0393 et CP-2021-0394.

Avis favorable de la commission. Il y a une note au rapporteur sur le dossier n°CP-2021-0394 :

Dans l'exposé des motifs II - Programme d'actions 2019 - Avenant à la convention de partenariat, il convient d'ajouter la phrase suivante après le paragraphe "Le coût réel du programme 2019, calculé selon les critères fournis par le service instructeur de la demande de subvention, s'élève à 184 303,07 €, soit 91,5 % du coût prévisionnel initial." :

"D'autre part, la coopérative Dauphinoise et la coopérative Terre d'Alliances ont fusionné pour devenir la coopérative Oxyane dans le courant de l'année 2020."

Dans l'exposé des motifs II - Programme d'actions 2019 - Avenant à la convention de partenariat et III - Programme d'actions 2020, il convient de lire Syndicat mixte des Plaines Monts d'Or

au lieu de :

Syndicat mixte des Monts d'Or.

Dans le dispositif, il convient de lire :

1° - Approuve :

a) l'avenant à la convention partenariale d'animation du PAEC clôturant le programme d'actions 2019, à passer entre la Métropole, l'association ARDAB, Arthropologia, la Chambre d'agriculture du Rhône, la CCPO, la CCEL, le CEN Rhône-Alpes, Bernard productions végétales, la FDC 69, la Fédération départementale des CUMA, la Maison François Cholat, la coopérative Oxyane, la LPO et le Syndicat mixte des Plaines Monts d'Or,

b) - l'avenant à la convention partenariale d'animation du PAEC prolongeant le programme d'actions 2020, à passer entre la Métropole, l'ARDAB, Arthropologia, la Chambre d'agriculture du Rhône, la CCPO, la CCEL, le CEN Rhône-Alpes, Bernard productions végétales, la FDC 69, la Fédération départementale des CUMA, la Maison François Cholat, la coopérative Oxyane, la LPO et le Syndicat mixte des Plaines Monts d'Or.

au lieu de :

1° - Approuve :

a) - l'avenant à la convention partenariale d'animation du PAEC clôturant le programme d'actions 2019, à passer entre la Métropole, l'association ARDAB, Arthropologia, la Chambre d'agriculture du Rhône, la CCPO, la CCEL, le CEN Rhône-Alpes, Bernard productions végétales, la Fédération des chasseurs du Rhône et de la Métropole, la Fédération départementale des CUMA, la Maison François Cholat, la Coopérative La Dauphinoise, la LPO, le Syndicat mixte des Monts d'Or et la Coopérative Terre d'alliances,

b) - l'avenant à la convention partenariale d'animation du PAEC prolongeant le programme d'actions 2020, à passer entre la Métropole, l'ARDAB, Arthropologia, la Chambre d'agriculture du Rhône, la CCPO, la CCEL, le CEN Rhône-Alpes, Bernard productions végétales, la FDC 69, la Fédération départementale des CUMA, la Maison François Cholat, la coopérative La Dauphinoise, la LPO, le Syndicat mixte des Monts d'Or et la coopérative Terre d'alliances.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

Présidence de madame Emeline Baume

N° CP-2021-0390 - Appel à projets plan de paysage - Approbation d'une convention entre l'Etat et la Métropole de Lyon pour une aide à la Métropole - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie -

N° CP-2021-0391 - Mise en œuvre du plan local de sauvegarde de l'œdicnème criard sur la plaine de l'est lyonnais - Renouvellement de la convention de partenariat pour la période 2018-2020 - Approbation d'une convention et d'une charte d'adhésion type avec la CCEL, la CCPO, la CAPI, la LPO Auvergne-Rhône-Alpes et l'APIE - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie -

N° CP-2021-0395 - Bron - Marcy l'Etoile - Vénissieux - Travaux de mise en conformité des blocs sanitaires des parcs de Parilly et Lacroix-Laval - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction voirie, végétal et nettoyage -

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Monsieur le Vice-Président Athanaze a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0390, CP-2021-0391 et CP-2021-0395.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Présidente BAUME.

VII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° CP-2021-0400 - Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Attribution de subventions pour son programme partenarial 2021 - Approbation de la convention 2021 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0404 - Bron - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Etude de la frange ouest du quartier Terraillon - Demande de subvention auprès de l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) - Convention tripartite de subventions entre la Métropole de Lyon, la Ville de Bron et l'OPH LMH - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction pilotage urbain -

N° CP-2021-0416 - Sainte Foy lès Lyon - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH), de l'immeuble situé 16 rue Sainte Marguerite - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Monsieur le Conseiller Badouard a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0400, CP-2021-0404 et CP-2021-0416.

Avis favorable de la commission.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité :

- MM. Jean-Charles KOHLHAAS, Jérémy CAMUS et Fabien BAGNON, Mme Laurence FRÉTY, MM. Idir BOUMERTIT, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, n'ayant pas pris part au vote du dossier **n° CP-2020-0400** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Lucie VACHER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat (LMH), n'ayant pas pris part au vote des dossiers **n° CP-2020-0404** et **CP-2021-0416** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

- Mme Blandine COLLIN, déléguée de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat (LMH), n'ayant pas pris part au vote du dossier **CP-2021-0416** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Présidente BAUME.

N° CP-2021-0401 - Organisation à Lyon des rencontres nationales de l'habitat participatif en juillet 2021 - Attribution d'une subvention à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Habitat et partage - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction habitat et logement -

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Monsieur le Vice-Président Payre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0401.

Avis favorable de la commission.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Présidente BAUME.

N° CP-2021-0403 - Signature des conventions d'utilité sociale (CUS) des bailleurs sociaux du territoire - Entreprises sociales pour l'habitat (ESH) Alliade habitat et Batigère Rhône Alpes - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction habitat et logement -

N° CP-2021-0406 - Lyon 1er - Lyon 2° - Opération Coeur Presqu'île de Lyon 2015-2020 - Protocole d'accord transactionnel avec les mandataires de groupement d'entreprises Eurovia et Artelia ville transport - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction maîtrise d'ouvrage urbaine -

N° CP-2021-0407 - Chassieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 18 route de Genas et appartenant à la société civile de construction vente (SCCV) Chassieu 18 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0408 - Lyon 7° - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées 158-162 grande rue de la Guillotière angle 3 rue de Tourville, appartenant à la société civile immobilière (SCI) UTEI Tourville Guillotière ou toute autre société qui lui sera substituée - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0409 - Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain situées avenue de Verdun et appartenant à la société L'Icône - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0410 - Chassieu - Réserve foncière - Secteur des Brosses - Acquisition, à titre onéreux, de la parcelle cadastrée BY 153 située rue Augustin Fresnel - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0411 - Fontaines Saint Martin - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 620-640 rue du Prado et appartenant à la société civile immobilière (SCI) BRES LES - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0412 - Oullins - Développement urbain - Secteur La Saulaie - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble situé au 11 avenue Jean Jaurès et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Opéra - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0413 - Craponne - Equipement public - Revente à la Commune, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, d'une propriété (bâti et terrain) située 77 rue Joseph Moulin - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0415 - Genay - Neuville sur Saône - Développement économique zone en Champagne - Cession, à titre onéreux, à la société civile immobilière (SCI) du Panthéon (groupe Disprodal), d'un terrain nu situé rue de la Champagne - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0417 - Lyon 3° - Développement urbain - Projet Lyon Part-Dieu - Projet urbain partenarial (PUP) Orange - Echange avec soulte, entre la Métropole de Lyon et la société Ftimm H, de 2 parcelles de terrain situées rue Kimmerling - Décision modificative des décisions de la Commission permanente n°CP-2019-3382 et n°CP-2019-3310 du 9 septembre 2019 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0418 - Meyzieu - Equipement public - Institution, à titre gratuit, au profit de la Métropole de Lyon, d'une servitude de passage de canalisations publiques souterraines d'eaux usées et pluviales, ayant pour fonds servant la parcelle cadastrée DD 228 située rue Chantalouette et appartenant à l'Association foncière urbaine libre (AFUL) le Hameau de Chantalouette et pour fonds dominant la parcelle métropolitaine cadastrée DD 315 située rue du Trillet - Approbation de la convention - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N°CP-2021-0419 - Saint Fons - Développement urbain - Eviction commerciale de la société à responsabilité limitée (SARL) Jaurès 100 d'un local commercial situé 100 avenue Jean Jaurès - Approbation du protocole de résiliation amiable anticipée de bail commercial et de versement d'indemnité d'éviction - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0403, CP-2021-0406 à CP-2021-0413, CP-2021-0415 et CP-2021-0417 à CP-2021-0419.

Avis favorable de la commission.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité, Mme Véronique MOREIRA, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société Batigère Rhône-Alpes, n'ayant pas pris part au vote du dossier **n°CP-2020-0403** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Présidente BAUME.

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Nous passons, mes chers collègues, à la partie avec débats. Je vous remercie de respecter les temps de parole que vous avez demandés en Conférence des Présidents.

DEUXIEME PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation
de débats par la Conférence des Présidents*

N°CP-2021-0339 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Conventions de partenariat avec la Fondation Internet Nouvelle Génération (FING) relative à un programme d'actions pour le développement d'un numérique responsable et la réappropriation de la donnée par le citoyen - Délégation Développement responsable - Direction innovation numérique et systèmes d'information -

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Monsieur le Vice-Président Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0339 et nous avons un temps de parole de trois minutes pour le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller CHARMOT : Merci. Bonjour à toutes et à tous. Monsieur le Président, vous proposez de passer une convention de partenariat avec la Fondation Internet Nouvelle Génération relative à un programme d'actions pour le développement d'un numérique responsable et la réappropriation de la donnée par le citoyen. À la lecture de l'objet de l'association dont la vocation est exploratoire et prospective, on a du mal à comprendre la portée pratique de cette action.

Cette convention de partenariat est pour le moins énigmatique et mériterait d'être mieux présentée et les objectifs poursuivis explicités. Si l'on écarte la présence de l'écriture inclusive sur le site de la FING, cette structure présente son programme RESET sur internet comme un programme d'actions convergentes et mobilisatrices visant un impact à court-terme autour de coalitions élargies d'acteurs, favorisant des actions communes à l'échelle locale, nationale et européenne, ce qui est, vous le reconnaîtrez, pour le moins jargonneux et manque de concret. On avait déjà la Smart City pour devenir une Métropole intelligente. Cela ne suffit pas apparemment.

Nous nous interrogeons sur l'intérêt pour notre collectivité à venir dans une structure de la sorte et nous ne voyons pas l'objectif poursuivi par la présence de la Métropole dans ce think tank sur la société et le numérique dont la FING est partie prenante au sein d'une entité de réflexion plus globale avec l'opérateur Orange : le Digital Society Forum, forum visant à ouvrir des discussions sur les impacts des nouvelles technologies dans notre quotidien.

Il est partout question de l'ambition de transformer le numérique, sans jamais dire de quelle manière ou pour suivre quels objectifs. Ainsi, le think tank se présente comme prenant une part active aux débats sur la 5G dont l'annonce du déploiement s'accompagne de vives controverses au sein de la société et qui portent rien de moins que sur l'utilité de cette technologie, sa compatibilité avec les enjeux environnementaux, les risques sanitaires, de sécurité, de souveraineté, etc.

Vous dites dans le rapport : "La Métropole porte une politique publique dédiée au numérique qui place les citoyens et usagers au cœur de ses enjeux". Si nous devons, en effet, nous intéresser à ce que le numérique apporte ou peut faire craindre à nos concitoyens, je pense que la première de nos préoccupations est de nous assurer qu'Orange déploie la fibre avec respect et sérieux pour les métropolitains dont cette société n'a eu que faire, vu les retards pris pour déployer la fibre.

Encore aujourd'hui, bien des quartiers de nos communes et nos populations qui y résident, attendent toujours en 2021 la fibre. Cette convention ne changera pas ce constat très regrettable qui devrait être votre priorité pour améliorer concrètement la vie de nos habitants et placer l'usager au cœur des enjeux. Notre groupe votera contre ce rapport. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Je vous remercie. Deux éléments de réponse. Les Maires connectés qui sont aussi Conseillers métropolitains le savent. Nous avons eu, alors il se trouve que cela me concerne dans ma délégation numérique, une plénière concernant, ce qu'on appelle, le très haut débit, et le réseau d'initiative publique et ce qui est porté par les opérateurs privés, en direct avec une date limite de déploiement, vous le savez toutes et tous, sur notre territoire en 2022. Je vous renverrai le compte-rendu puisque nous avons pointé les points noirs et je sais que la DINSI, donc les services numériques, mais aussi la voirie, se cordonnent parfaitement avec les communes sur ces sujets-là.

Pour ce qui est du reste et du peu de détail, semble-t-il, que vous ne trouvez pas suffisamment opérationnel dans la délibération, je m'engage à vous passer la liste des entreprises qui travaillent avec la FING et vous verrez qu'au contraire, on travaille bien, des enjeux qui concernent les organisations de nos territoires, en particulier un enjeu bien d'actualité qui est la cybersécurité. Et j'ai bien pris note de votre vote. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, j'ouvre le vote.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Présidente BAUME.

N° CP-2021-0343 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Vie étudiante - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets Initiatives étudiantes 2021 - 1ère phase - Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique -

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Monsieur le Vice-Président Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0343. Il y a un temps de parole de quatre minutes demandé par le groupe Synergies Métropole.

Mme la Conseillère ASTI-LAPPERRIERE : Monsieur le Président et chers collègues, le groupe Synergies votera favorablement ce rapport en faveur du soutien aux initiatives étudiantes. Le dossier en lui-même ne présente pas de difficultés, contrairement à la situation des étudiants et des jeunes en formation. Si cette situation de précarité ne date pas d'hier, elle a néanmoins été accentuée et aggravée par la crise que nous traversons.

Le groupe Synergies avait prévu, conjointement avec le groupe Progressistes et républicains, de soumettre au Conseil du 25 janvier un vœu en soutien aux étudiants. Le vœu a été repoussé par l'exécutif et la majorité ; un groupe de travail, sur la précarité étudiante dont la 1^{ère} séance s'est réunie le 4 février dernier, se tient depuis à un rythme hebdomadaire sous la houlette du Vice-Président Jean-Michel Longueval.

Nous avons collectivement soutenu la mise en place de ce groupe de travail, à condition qu'il permette de déboucher sur des décisions rapides en faveur d'actions urgentes et non qu'il se transforme en énième comité Théodule.

Depuis, plusieurs groupes de l'opposition n'ont eu de cesse de nourrir les travaux en proposant des mesures concrètes afin d'améliorer la vie quotidienne des jeunes en formation sur notre Métropole. Je pense notamment à la contribution écrite comprenant 32 propositions de la part de notre groupe Synergies, des Progressistes et républicains et de La Métropole pour tous. Ce dernier groupe vous a également adressé une lettre ouverte, monsieur le Président. Je pense aussi à plusieurs propositions du groupe Inventer la Métropole de demain.

Ainsi, nos quatre groupes qui comptent 33 élus, ont d'ailleurs envoyé tout récemment au groupe de travail ainsi qu'à l'ensemble du Conseil de la Métropole, un document de synthèse comprenant 12 mesures d'urgence que nous estimons prioritaires et qui pourraient être rapidement mises en œuvre. Ces mesures portent sur les volets études et reprise des cours en présentiel, alimentation et produits de première nécessité, logement, transports, santé ou encore emploi et insertion.

Alors que le groupe de travail s'est déjà réuni trois fois pour auditionner différents acteurs, ces contributions demeurent sans réponse de la part de l'exécutif. À ce stade, nous n'avons d'ailleurs pas connaissance de contributions qui auraient pu être apportées par les groupes de la majorité métropolitaine. Nous avons déjà perdu beaucoup de temps. Les dispositifs mis en place par la Métropole, que ce soit par l'Exécutif précédent ou le vôtre, ne suffisent plus.

Nous ne pouvons plus nous défaire en renvoyant la balle à l'État, au CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) ou aux Universités dont l'inertie structurelle dommageable ne devrait plus nous étonner en tant qu'élus locaux. La Métropole est une collectivité de plein exercice unique en France. Qu'on ne vienne plus nous dire que ce n'est pas notre compétence alors que nous menons déjà des actions en faveur de la santé, de la vie étudiante et des universités, que nous disposons de compétences mobilisables sur l'action sociale, l'emploi et l'insertion et les déplacements avec une voie prépondérante au sein du SYTRAL. N'est-ce pas monsieur le Président ? En période de crise, on se retrouve les manches, on n'ergote pas. Nous sommes en mesure de faire davantage et vite, pour épauler et accompagner cette génération qui se sent aujourd'hui sacrifiée sur l'autel de la crise.

Nous renouvelons notre demande d'un chiffrage des mesures que nous avons proposées, dans les meilleurs délais, afin de permettre au groupe de travail de disposer de tous les éléments pour une étude circonstanciée. Nous souhaitons ensuite que des propositions soient soumises à l'arbitrage rapide de l'Exécutif métropolitain. Elles doivent faire l'objet de délibérations lors du prochain Conseil de la Métropole, le 15 mars, aux côtés d'autres propositions complémentaires pour être nourries des échanges du groupe de travail.

Nous avons d'ores et déjà auditionné de nombreux acteurs. Nous connaissons l'état des lieux. L'heure n'est plus au diagnostic, elle est à l'action. Ce groupe est né d'une urgence, celle des étudiantes et étudiants du territoire métropolitain, à laquelle, au-delà des simples discours, il est plus que jamais temps de répondre par des mesures rapides et tangibles pour améliorer concrètement leurs conditions de vie et leur redonner espoir. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Je vous remercie. Monsieur le Vice-Président, est-ce que vous souhaitez répondre ?

M. le Vice-Président LONGUEVAL : Merci madame la Vice-Présidente. Je le répète une nouvelle fois, il ne s'agit ni d'ergoter ni de se défaire. Vous avez, pour certains d'entre vous, demandé la création d'un groupe de travail qui a été mis en place très rapidement et dont le Président m'a confié l'animation. J'ai programmé quatre réunions en février toutes les semaines.

Il y a eu deux séances d'audition notamment avec, pour la première, quand même, je le redis, la présence de monsieur le Recteur délégué à l'enseignement supérieur, du directeur du CROUS et d'une Présidente d'université puisque, pour les trois universités, j'ai convié Nathalie Dompnier qui a été réélue Présidente de Lyon II. Trois groupes ont boycotté. Pour la deuxième séance d'audition, nous avons entendu sept associations et syndicats étudiants représentés dans les universités. Et là, tout le monde était là. Et donc la prochaine fois, ce jeudi qui vient, comme je l'ai déjà dit, nous étudierons les contributions de tous les groupes qui en ont produit et notamment aussi les groupes de la majorité qui ne manqueront pas d'en produire.

Je souhaite quand même dire que lorsqu'on me confie la responsabilité, en tant que Vice-Président, d'animer ce groupe de travail, je suis donc responsable de la méthode, et je la déroule. On a dit que je n'étudierai pas les contributions, c'est faux, vous dites "ergoter", je vous en remercie, vous dites "se défaire", je vous en remercie encore, et je vous donne rendez-vous pour les membres du groupe de travail ce jeudi. Je pense que vous faites de l'agitation pour de l'agitation. Voilà ce que je souhaitais dire. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Merci beaucoup. Monsieur Kimelfeld.

M. le Conseiller KIMELFELD : Merci de me donner la parole, je ne l'avais pas demandée. Je voudrais simplement préciser à monsieur Longueval qu'on ne peut pas aborder ce sujet en nous répondant avec une forme "de mépris". Il ne s'agit pas pour nous de vous mettre la pression, encore moins à titre personnel ni en tant que Vice-Président. Il s'agissait simplement pour nous de répondre, je crois que tout le monde s'accorde à cela, à une urgence en matière de précarité étudiante.

Et tout simplement, nous souhaitons que les propositions dont certaines peuvent être facilement mises en place, d'autres ne recueillent pas l'assentiment et le consensus ici. Mais, certaines auraient pu être mises en place, il y a déjà 15 jours et trois semaines, et c'est cela simplement qui motive, j'allais dire nos demandes incessantes. Ce n'est pas faire de la politique politicienne, ce n'est pas amuser la galerie, ce n'est pas pour vous mettre en difficulté, c'est simplement pour répondre à un vrai sujet qui, aujourd'hui, vous nous l'accordez bien évidemment, est un sujet extrêmement important. Je vous remercie de m'avoir laissé la parole.

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : S'il n'y a pas d'autres remarques, je remercie monsieur Longueval du travail qu'il mène. Je vous propose de soumettre au vote cette délibération.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Présidente BAUME.

N° CP-2021-0349 - développement solidaire et action sociale - Subvention à la Fondation dispensaire général de Lyon (FDGL) intervenant dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance et de la protection maternelle infantile, sur le volet santé - Année 2021 - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction prévention et protection de l'enfance -

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Madame la Vice-Présidente Vacher a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0349 qui va nous faire part de l'avis de la commission et de son commentaire. Puis, nous avons un temps de parole demandé par le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile. Madame Vacher, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VACHER, rapporteur : Merci madame la Vice-Présidente. C'est une délibération qui concerne la subvention à la Fondation dispensaire général de Lyon (FDGL). L'idée est de favoriser l'accès aux soins pour les jeunes mineurs non accompagnés et les femmes enceintes qui seraient en attente d'ouverture de droits. Et cette délibération a reçu un avis favorable de la commission.

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Je vous remercie. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme la Conseillère CRESPIY : Merci madame la Présidente. Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération sur le vote d'une subvention dans le champ de la prévention et la protection de l'enfance et de la PMI nous permet de mettre en avant un débat sur notre vision de la réponse publique en ce qu'elle se fonde sur des principes généraux du droit ou sur la création de droits particuliers en direction de publics ciblés. En créant des droits particuliers, il s'agit moins ici de juger de l'opportunité de l'aide que sur la légitimité des critères pour sélectionner l'unité des citoyens. La PMI s'adresse aux femmes enceintes, aux enfants de moins de 6 ans et de leurs parents et la prévention et la protection de l'enfance, à tout mineur.

Vous nous présentez aujourd'hui des actions en direction exclusive des mineurs non accompagnés et femmes enceintes en attente d'ouverture des droits. Ces actions, bien évidemment, ne sont pas à remettre en cause car elles sont prévues par la loi mais ces actions doivent être intégrées dans des dispositifs communs à la protection de l'enfance. En fragmentant ces dispositifs de droit commun, vous créez des catégories, des cibles particulières, ce qui en dénature le sens et les objectifs. Nous assistons à une parcellisation d'un dispositif majeur que la Métropole conduit, ce qui est inquiétant pour son devenir.

Allons-nous assister à un découpage catégoriel, sectoriel, composé d'exceptions au gré de décisions peu compréhensibles et d'opportunités ? Ce n'est pas une conception cohérente, conforme aux principes qui prévalent à ces dispositifs.

Ce qui est particulièrement inquiétant, c'est de constater que vous n'avez visiblement pas pris la mesure de l'importance de maintenir la protection de l'enfance dans sa globalité mais que vous la découpez au gré de situations particulières aux risques de la transformer, de la dénaturer en vous éloignant du droit commun. À l'instar de l'humain, la protection des mineurs ne se segmente pas et il est indispensable de l'appréhender dans sa globalité.

Nous vous avons déjà alerté sur les dérives inquiétantes que vous opérez dans ces dispositifs. Nous réitérons nos inquiétudes et souhaitons maintenir un dispositif de qualité qui inclut initialement tous les publics. Pour ces raisons, nous ne voterons pas ce rapport. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Merci pour votre intervention. Je sou mets le rapport au vote.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Mme LA PRÉSIDENTE BAUME : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VACHER.

Présidence de monsieur Bruno Bernard

N° CP-2021-0351 - développement solidaire et action sociale - Bron - Caluire et Cuire - Chassieu - Corbas - Craponne - Dardilly - Ecully - Feyzin - Francheville - Givors - Grigny - Lyon 7° - Lyon 9° - Meyzieu - Mions - Neuville sur Saône - Rillieux la Pape - Saint Genis Laval - Saint Priest - Sainte Foy lès Lyon - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Actions favorisant l'inclusion des gens du voyage des aires d'accueil ou sédentarisés sur le territoire de la Métropole - Subventions 2021 à l'Association régionale des tsiganes et leurs amis gadgés (ARTAG) et à l'association Réseau Intermed - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction habitat et logement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Runel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0351. Il y a des demandes de temps de parole de trois groupes.

L'avis de la commission est favorable. Je donne la parole au groupe Inventer la Métropole de demain, monsieur Pélaez.

M. le Conseiller PÉLAEZ : Monsieur le Président, mes chers collègues, comme plusieurs de nos collègues en commission, notre groupe souhaite vous faire part de son inquiétude concernant les impacts de la crise sanitaire sur les gens du voyage et plus généralement sur les publics fragiles, cette population qui est aujourd'hui en première ligne face au risque épidémique et qui présente des indicateurs socio-économiques particulièrement dégradés.

Cette crise débouche sur un problème plus insidieux encore et dont les conséquences à long terme pourraient être dramatiques, et je veux parler de la déscolarisation des enfants. D'après la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement, seulement 10 % des enfants des gens du voyage sont revenus à l'école à la rentrée de septembre et ce taux est proche de zéro dans de nombreux départements. Cette déscolarisation représente bien souvent une absence d'instruction pour ces enfants.

Nous ne voulons pas revenir 10 ans en arrière sur le sujet de la scolarisation. Pour autant, l'ARTAG doit pouvoir continuer à mener ces actions pour se positionner comme un véritable partenaire de la Métropole et pas simplement un prestataire de cette dernière en communiquant ces chiffres de scolarisation à la Métropole et aux communes concernées.

Les élus municipaux de notre assemblée le savent : s'il est encore compliqué d'assurer le maintien de la scolarisation de ces publics dans l'enseignement secondaire, il est de notre responsabilité, en lien avec les communes, d'assurer une scolarisation dans le primaire pour ces enfants. Et c'est ainsi que nous pourrions protéger le lien social et favoriser l'intégration et l'acceptation sociale de ces personnes fragiles sur nos territoires.

Nous avons bien entendu vos explications en commission et nous voterons favorablement cette délibération. Je vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme la Conseillère CRESPIY : Monsieur le Président, mes chers collègues, voici revenir la délibération annuelle en faveur de l'ARTAG au titre de ses actions 2021 déclinées en 3 axes :

- l'accès au droit,
- la médiation et la résolution des conflits et le respect du règlement intérieur,
- des actions de prévention et d'animations collectives en matière de soutien à la parentalité et à la scolarisation.

Si ces accompagnements sociaux et éducatifs sont nécessaires pour apporter aides et soutiens aux familles itinérantes confrontées aux difficultés, nous nous interrogeons sur l'efficacité de certaines de ces actions.

La résolution des conflits entre familles de voyageurs avec le voisinage est encore loin d'être atteinte, comme en attestent des tensions nécessitant l'intervention régulière des services de police suite à des plaintes de riverains.

Un point doit particulièrement attirer notre attention : la scolarisation des enfants. Auparavant, les familles pouvaient stationner jusqu'à neuf mois sur les aires avant de s'installer sur d'autres aires voisines de la Métropole. Cette durée permettait aux enfants de terminer leur année scolaire dans leur école de rattachement. Mais, dans les faits, il était impossible de connaître le nombre d'enfants en âge scolaire (de 2 à 16 ans) installés sur nos communes.

La mise en application d'un nouveau règlement intérieur réduit le stationnement autorisé à trois mois en prévoyant des dérogations, notamment en cas de scolarité en cours pour les enfants. Dans le même temps, le livret de famille sera systématiquement demandé par le gestionnaire au moment de l'installation sur l'aire. En conséquence, le nombre d'enfants d'âge scolaire pourra être connu. Cela constitue une avancée administrative importante mais la réalité de la mise en œuvre est bien différente, telle que nous l'observons dans nos communes. La Métropole se doit d'assurer une vigilance stricte afin de garantir le droit à l'enseignement de chaque enfant.

Il ne s'agit pas seulement de la réussite individuelle, mais aussi à lutter contre les "*a priori*" sur ces citoyens itinérants qui peuvent être victimes de clichés, de peurs. Loin des caricatures, nous constatons que les activités professionnelles traditionnelles comme le rempaillage et la vannerie sont délaissées. Mais les problématiques d'insertion professionnelle et sociale sont fréquentes et aggravées par l'absence de maîtrise de l'écriture et de la lecture.

Nombres de voyageurs se plaignent de cette situation, notamment des jeunes femmes qui aimeraient s'émanciper financièrement par l'emploi. Chacun fait le constat que, privés d'enseignement, les actes de la vie courante s'apparentent à des obstacles insurmontables. Cette situation que l'on voit se reproduire aujourd'hui n'est pas une fatalité et nous devrions tout mettre en œuvre pour que les enfants de voyageurs d'aujourd'hui soient les adultes inclus dans la société de demain.

Or, nous rencontrons depuis des années sur les aires des gens du voyage, des enfants peu ou pas scolarisés malgré les actions que nous votons régulièrement à la Métropole. L'association ARTAG en charge de l'accompagnement à la scolarité se heurte aux craintes (majorées par la situation sanitaire), voire au refus des parents de scolariser leurs enfants dans des écoles de nos communes qui pourtant les accueillent avec bienveillance.

Le temps passe, les enfants restent sur l'aire ou se déplacent sur d'autres, quelques enfants sont inscrits à de l'enseignement à distance mais peu parviennent à suivre. Ils arrivent à l'âge du collège sans connaître les bases de la lecture et de l'écriture. Les représentations du collège leur sont négatives. Le collège est vu souvent comme un lieu d'insécurité surtout pour les jeunes filles. Désœuvrés, coupés des échanges avec l'extérieur, ces enfants devenus adolescents se retrouvent sans aucune perspective d'évolution professionnelle et personnelle.

Est-ce ainsi que nous concevons l'équité, que nous respectons un des droits fondateurs de la convention internationale des droits de l'enfant en date de 1989 pour laquelle la France s'est engagée à respecter le droit de l'enfant à être scolarisé ? Les élus que nous sommes ont-ils oublié que, depuis la loi Jules Ferry du 28 mars 1882, l'instruction est obligatoire ?

Malgré nos alertes récurrentes, nous constatons que la réalité est inchangée et que les mesures de prévention atteignent leurs limites lorsque des parents refusent d'inscrire leurs enfants à l'école. Un enfant qui ne bénéficie pas de ce droit fondamental est un enfant en risque de marginalisation, d'exclusion, de stigmatisation. C'est un enfant en situation préoccupante, "à risque".

C'est pourquoi, nous demandons l'intervention de la Métropole dans ses compétences de protection de l'enfance en lien avec l'association de l'ARTAG, par des mesures plus contraignantes. Les réponses ont toujours été aussi insatisfaisantes qu'inefficaces et on ne sent pas vraiment de volonté à faire évoluer cette situation inacceptable. On nous renvoie la responsabilité sur l'Éducation nationale, sur les communes. De par notre inaction, nous cautionnons une situation qui reproduit des effets dévastateurs auprès de populations déjà en difficulté.

Nous assistons, depuis des années, à cette situation sans perspective d'évolution malgré les conventions et le subventionnement à l'association de l'ARTAG et il est temps de mettre un terme à cette absence de résultats sur le terrain. C'est pourquoi pour ramener le débat sur ce sujet, nous avons présenté un amendement qui prévoyait le versement de la subvention par moitiés égales, la seconde moitié après la présentation d'un rapport sur ces actions réalisées détaillées par mission avec la présentation des crédits consommés.

Ce conditionnement au versement de la subvention permettrait à la fois un contrôle accru par la Métropole mais, surtout, il exigerait de la part de l'association la réelle prise en charge de la situation des enfants et à structurer une réponse administrative systématique, afin de redonner à chaque enfant, l'espoir d'une scolarisation choisie.

De par cette proposition, nous souhaitons initier un débat sur la mise en œuvre des différentes actions que détaille la convention et faire prendre conscience à l'Exécutif de l'écart important entre les intentions et la réalité. Au-delà de cet amendement qui ne sera pas adopté, nous espérons que vous nous rejoindrez dans notre volonté de placer l'éducation au cœur des préoccupations de la Métropole. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Les écologistes, madame Brunel-Vieira.

Mme la Conseillère BRUNEL-VIEIRA : Merci monsieur le Président. Chers collègues, quelques remarques suite à vos interventions et sur l'amendement déposé.

Nous savons bien à quel point ce sujet vous tient à cœur, à juste titre d'ailleurs, car l'insertion des gens du voyage sur notre territoire est plus que souhaitable : c'est un devoir. En ce sens, nous pouvons d'ailleurs saluer l'action de la Métropole en la matière. Nous savons bien aussi à quel point la question de la scolarisation des enfants sur ces aires d'accueil est importante et qu'elle nous préoccupe tous. Vous demandez régulièrement des listes pour répertorier les enfants présents sur ces aires et donc de savoir le nombre d'entre eux qui ne sont pas scolarisés.

Vous le savez déjà, nous ne partageons pas cette demande, d'abord parce qu'il n'est juridiquement pas possible pour la Métropole de procéder à ce recensement. L'ARTAG n'a pas vocation à contrôler les gens du voyage, ni même à nous faire parvenir des listes d'enfants déscolarisés : ce serait contre-productif et menacerait l'ensemble de son action qui s'inscrit, dans une logique de confiance, construite progressivement, de dialogue, de concertation et de médiation. Nous saluons en ce sens le travail mené par l'ARTAG depuis de nombreuses années, en faveur de l'insertion des gens du voyage.

Sur l'amendement que vous nous soumettez aujourd'hui, nous n'en comprenons pas bien le sens ni le bien-fondé. À vous lire, il s'agirait de verser la subvention que nous voterons à l'ARTAG en deux fois : une première part de 125 000 € aujourd'hui, puis une seconde au mois de juillet, sur la base d'un rapport des actions réalisées.

Cette proposition nous interpelle : pourquoi le ferions-nous pour l'ARTAG et pas pour d'autres associations qui sont dans le même champ ? Proposition, qui plus est, reviendrait à entraver encore plus l'action, en la privant de garantie sur ses financements et donc de visibilité sur l'année à venir.

Son action nécessaire ne se limite pas au seul sujet de la scolarisation. Les 250 000 € servent beaucoup d'autres objectifs, en la matière : le relogement, le suivi social ou encore le soutien à la parentalité. Il ne faut pas non plus faire reposer sur l'ARTAG toutes les difficultés que nous pouvons rencontrer sur le sujet. Il est vrai, ce sujet est délicat et crucial de la scolarisation.

En ce sens, par rapport à vos interventions et à l'amendement, il n'y a pas effectivement beaucoup de cohérence là-dessus.

Vous l'avez donc compris, nous voterons contre cet amendement du groupe Rassemblement de la droite et du centre et nous voterons bien sûr naturellement pour l'attribution de cette subvention à l'ARTAG dont les missions sont si nécessaires à l'insertion et au vivre ensemble. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au Vice-Président Renaud Payre.

M. le Vice-Président PAYRE : Merci monsieur le Président. Quelques mots simplement puisque beaucoup de choses ont été dites par le groupe Les écologistes et j'y souscris parfaitement.

Un mot simplement pour dire que nous avons déjà eu un débat. Nous avons déjà discuté, notamment au moment du vote du règlement intérieur, et une partie des appréhensions que vous pointez, madame Crespy, était déjà formulée à ce moment-là et je dois dire que nous les avons prises très au sérieux, puisque dans les premiers mois du mandat, j'ai rencontré le nouveau directeur de l'ARTAG, monsieur Olivier François, qui joue pleinement le rôle de partenaire. Je crois que c'est ce qu'il faut que nous retenions et nous ne devons pas mettre en doute ce rôle de partenaire de la Métropole.

Je crois qu'à vous écouter, on pourrait douter de la très bonne volonté, du travail extrêmement sérieux qui est fait par l'ARTAG sur le terrain et je crois qu'il ne faut pas que nous en doutions. Nous avons là un partenaire précieux sur un sujet complexe et l'idée même de diviser la subvention ne correspondrait pas, non seulement à la faisabilité de leur action. Il y a là la nécessité aussi de payer les différents salariés et, par ailleurs, laisserait supposer qu'il y a un doute sur le travail de l'ARTAG.

Donc, encore une fois, nous avons déjà eu le débat au moment du vote du règlement intérieur. Nous travaillons avec l'ARTAG sur les différentes actions de l'ARTAG, parmi lesquelles il faut aussi mentionner, c'était un débat que nous avons récemment avec Grand Lyon habitat, la question aussi de la sortie d'un habitat plus provisoire, vers un habitat social et ce que fait Grand Lyon habitat en la matière est particulièrement précieux mais nous aurons l'occasion d'en reparler prochainement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur le Vice-Président. On ne peut que se réjouir de l'unanimité sur la nécessité de scolariser les enfants des aires du voyage.

Concernant l'amendement, je vous rappelle que la délibération porte sur l'approbation d'un contrat et l'autorisation à l'Exécutif de le signer et donc, dans ce cadre, il n'est pas possible d'amender la délibération selon la jurisprudence de la Cour administrative d'appel de Lyon de 2001. Donc, l'amendement étant irrecevable, je ne le mets pas au vote.

Monsieur Cochet.

M. le Conseiller COCHET : Donc, monsieur le Président, eu égard à cette position, nous aurions pu voter pour ce rapport. Donc, notre groupe votera contre, très clairement.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai bien pris note. Je vous remercie et je mets donc ce rapport aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

Résultats des votes des dossiers sans débat

Je vous donne les résultats des votes précédents :

- le procès-verbal du 5 octobre 2020 a été adopté à l'unanimité avec 64 voix,
- le compte-rendu des déplacements a été adopté à l'unanimité avec 58 voix,
- toutes les délibérations sans débat ont été adoptées et les résultats détaillés seront dans le procès-verbal de séance.

Résultats des votes des dossiers

- la délibération n°CP-2021-0339 qui concernait le partenariat avec la FING a été adoptée avec 49 voix pour et 14 voix contre.
- la délibération n°CP-2021-0343 concernant la subvention pour la vie étudiante, a été adoptée avec 62 voix pour et 1 voix contre.
- la délibération n°CP-2021-0349 qui concernait une subvention à la FDGL a été adoptée avec 49 voix pour et 2 voix contre.

N°CP-2021-0352 - éducation, culture, patrimoine et sport - Lyon 7° - Lyon 9° - Collèges publics - Modifications de la carte scolaire pour la rentrée scolaire de septembre 2021 - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Moreira a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0352. L'avis de la commission est favorable et nous avons une demande d'intervention du groupe Inventer la Métropole de demain, madame Frier.

Mme la Conseillère FRIER : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, cette délibération sur la modification de la carte scolaire pour des collèges des 7^{ème} et 9^{ème} arrondissements à Lyon est importante car le sujet est important et nous savons tous que c'est un sujet très sensible pour les parents, et on le comprend.

Les communes doivent faire face à la demande en matière d'écoles maternelles et élémentaires. Mais elles sont aussi bien évidemment concernées et interpellées par d'autres établissements scolaires, qui ne sont pas de compétences communales et en particulier les collèges.

Fort heureusement, depuis sa création, la Métropole a repris les choses en main pour les collèges. Évidemment, les problèmes sont tels que l'impatience est grande et nous devons y répondre. Et par cette délibération, nous y répondons en partie, pour les collèges des 7^{ème} et 9^{ème} et nous ne pouvons, bien évidemment, que nous en satisfaire. Mais le chemin reste encore long pour l'ensemble des territoires de notre Métropole.

Le collège est un moment déterminant pour l'enfant mais il l'est aussi pour les parents. La réputation d'un établissement ou d'un quartier, ou pire encore, d'une ville, constitue un paramètre de plus en plus souvent pris en compte par les familles, ce qui influe en retour sur la composition sociale dudit quartier, quand, par exemple, sur certaines communes, les classes moyennes et supérieures s'en éloignent ou lui tournent le dos par souci d'offrir de meilleures chances de réussite scolaire à leurs enfants. Cela alimente un cercle vicieux qui accroît les ségrégations sociales et territoriales.

J'ai peut-être un discours différent des Grands Lyonnais sur cette question de mixité sociale dans les collèges, un discours différent de ceux qui ne vivent pas dans ces quartiers, parce que j'ai été Maire d'une ville qui compte 54 % de logements sociaux et qui cumule toutes les problématiques qui sont liées au chômage et à la précarité notamment et parce que je continue à penser que le renouvellement urbain est nécessaire mais qu'il doit se construire, en parallèle, de politiques volontaristes en matière d'éducation, notamment.

La question de la redéfinition de la carte scolaire fait partie des priorités vitales et fondamentales. Notre Métropole est aussi un territoire d'expérimentation et pour cela, à nous d'inventer, d'imaginer et de proposer des solutions pour lutter contre les inégalités qui sont liées à la discrimination territoriale, en termes de réussite pour nos enfants. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Est-ce que madame Moreira, Vice-Présidente, souhaite intervenir ?

Mme la Vice-Présidente MOREIRA : Je vous remercie pour cette intervention. Madame, en effet, l'action de mixité sociale et d'égalité des territoires, c'est une question très importante qui ne relève pas uniquement des collèges mais qui arrive au bout de l'ensemble des politiques, en particulier, des politiques de logements.

Ceci étant, c'est vrai que la Métropole doit s'emparer de sa place pour lancer un certain nombre d'expérimentations, de la même façon que d'autres grandes villes, d'autres territoires l'ont fait sur les questions de mixité, pas en reproduisant des expériences faites ailleurs mais en utilisant l'expérience pour voir comment les adapter sur le territoire. C'est ce que nous avons lancé, suite à un séminaire organisé à la Métropole, organisé par mon collègue Renaud Payre et sur lequel nous allons continuer à avancer pour essayer de respecter cette question et d'engager cette question de la mixité, notamment dans les collèges.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je mets ce rapport n°CP-2021-035 2 aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne le résultat du vote de la délibération n°CP-2021-0351 pour la subvention à l'ARTAG :

- pour : 46 voix
- contre : 15 voix.

N° CP-2021-0353 - éducation, culture, patrimoine et sport - Collèges publics - Dotations pour le transport des élèves demi-pensionnaires - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Moreira a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0353. L'avis de la commission est favorable et nous avons une intervention du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, cette délibération sur les dotations pour le transport des élèves demi-pensionnaires me permet de revenir sur un dossier important pour tous les habitants du 6^{ème}.

À plusieurs reprises, je suis intervenue sur la question de la mise en place d'une cantine pour les collégiens du collège Vendôme dans le 6^{ème}, en porte-parole des différentes associations de parents d'élèves, qui ne désarment pas, des enseignants et de la direction du collège. Madame Monique Guérin, Conseillère métropolitaine de votre majorité, présente au dernier CA (Conseil d'administration) pourra en témoigner.

Je ne ferai pas aujourd'hui l'exégèse de ce dossier mais rappelle juste quelques faits. Actuellement, ce collège d'environ 800 élèves est composé d'un site principal à 600 élèves et un secondaire d'environ 200 élèves à 350 m.

Ce collège ne dispose pas de cantine : les élèves de 6^{ème} vont en car au collège du Tonkin (c'est l'objet de cette délibération) et les élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} vont en cohorte, 3 jours par semaine au mieux, au lycée Édouard Herriot. L'accès y est très limité puisqu'au mieux 200 élèves sur les 600 du collège principal y sont admis. Les autres élèves mangent dans la rue quand ils ne peuvent pas rentrer chez eux. Dire que ce collège va enfin avoir une cantine est une évidence, pour l'intérêt des enfants. La question qui fait débat est la localisation de cette cantine.

Le projet de la Métropole consistait au départ à installer une cantine sur le site annexe, accentuant ainsi les dysfonctionnements et perpétuant les risques en termes de sécurité et les coûts d'accompagnement. Au lieu d'avoir 200 élèves actuellement, allant déjeuner au lycée Édouard Herriot à 450 m, la proposition était de 400 élèves allant sur l'annexe à 350 m.

Le Président Kimelfeld et le Conseiller délégué Desbos ont finalement écouté les parents d'élèves, les enseignants et la direction du collège, réorienté ce projet et positionné la Métropole pour l'achat du bâtiment du 85 rue Vendôme à côté du collège principal (opération prévue depuis de nombreuses années) en préinscrivant l'étude de la restructuration du collège Vendôme.

Bien entendu, nous ne vous demandons pas cette restructuration globale sur ce mandat. Ce n'est pas l'objet. Nous avons conscience des priorités et des enjeux financiers. Nous souhaitons juste, tout comme les enseignants, les parents d'élèves, un projet cohérent à long terme, un schéma directeur pour cet établissement et une juste utilisation des deniers publics.

Monsieur le Président, puisqu'à ce jour vous n'avez pu répondre à nos sollicitations de rendez-vous et qu'il semble si difficile de vous rencontrer, nous vous demandons juste une demi-heure de votre temps, à l'heure du déjeuner des élèves pour constater de quoi l'on parle. Le choix est simple : nous avons 2 sites : Vendôme et Montgolfier, soit 400 élèves font le trajet, soit 150 seulement.

À l'heure où tous les établissements scolaires sont vigilants sur la question de la sécurité, nous ne pouvons prévoir de laisser tous les midis 400 élèves, même encadrés par 20 personnes, dans les rues pour naviguer entre les deux sites. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est à madame la Vice-Présidente Moreira.

Mme la Vice-Présidente MOREIRA : Je vous remercie pour cette intervention et ce rappel, madame Croizier. Je ne sais pas ce qui a été fait pendant le précédent mandat. Ce que je constate, en tout cas, et ce que nous constatons, c'est qu'il existe un certain nombre de collèges sans restauration scolaire et que cela pose effectivement un problème, pas seulement dans le 6^{ème} mais sur de nombreux établissements pour de nombreuses familles.

Je ne sais pas non plus ce qui a été fait, très exactement, dans le précédent mandat. Je crois qu'aucune décision n'a été prise. Simplement, des études ont été conduites pour voir comment répondre aux problèmes qui se posent sur ce collège Vendôme et la réponse n'est pas aussi simple que ce que vous voulez bien dire, madame Croizier, puisqu'en fait l'installation de la cantine sur le site principal pose des problèmes de financement extrêmement lourd mais pose aussi des problèmes d'accord des bâtiments de France. Je crois qu'il y a un certain nombre de barrières à lever qui semblent tellement importantes qu'il serait quand même intéressant de trouver une solution plus raisonnable et plus pragmatique pour, en effet, répondre à l'urgence et que toujours repousser en voulant un projet idéal n'a jamais permis de faire avancer les choses.

Mme la Conseillère CROIZIER : Excusez-moi, on ne cherche pas un projet idéal mais je pense que c'est l'intérêt d'en parler. Les bâtiments de France ne sont pas de cet avis.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, je vous remercie. Je ne savais pas que vous souhaitiez me parler du sujet, madame, mais je vous le dis très simplement, ce sont les Vice-Présidents, maintenant, dans la Métropole de Lyon, qui pilotent les dossiers et qui, même souvent, décident et donc, madame Moreira est donc naturellement à votre disposition pour en discuter. Je mets ce rapport aux voix.

Pardon, monsieur Kimelfeld qui veut nous faire une précision historique.

M. le Conseiller KIMELFELD : Je n'ai pas l'âge, monsieur le Président, d'avoir des précisions historiques sur cette Métropole. Il n'y a pas si longtemps que cela que j'y siège. Simplement, dire à madame Moreira, vous savez, on plaisantait souvent et on disait "avant Gérard Collomb, à Lyon, il n'y avait rien". On pourrait dire avant madame Moreira, à l'éducation sur la Métropole, il n'y avait rien non plus. Mais, plus sérieusement, je pense que, en tout cas, ma porte est ouverte. Puisque ma porte est ouverte, si elle souhaite, madame Moreira, discuter de ce qui s'est fait avant, madame Vessiller qui était dans l'Exécutif, madame Baume qui était dans l'Exécutif, monsieur Artigny qui était dans l'Exécutif, le savent. Un certain nombre de choses ont été réalisées sur les collèges. Un certain nombre de dossiers ont été préparés et nous ne sommes pas partis avec les dossiers en quittant cette Métropole. Ils sont à disposition et nous sommes à disposition pour lui faire part, avec beaucoup de précisions de ce qui avait été envisagé, prévu de manière tout à fait simple. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats de la délibération n°CP-2021-0352 qui concernait les modifications de la carte scolaire :

- 62 voix pour,
- 2 voix contre.

N° CP-2021-0355 - éducation, culture, patrimoine et sport - Vénissieux - Saint Fons - Vaulx en Velin - Francheville - Extensions de collèges publics - Individualisation partielle d'autorisation de programme globale - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Moreira a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0355. L'avis de la commission est favorable et nous avons une demande d'intervention du groupe Communiste et républicain, monsieur Debû.

M. le Conseiller DEBÛ : Merci beaucoup, monsieur le Président. Mes chers collègues, ce rapport porte sur l'extension des collèges Aragon à Vénissieux, Alain à Saint Fons ainsi que deux autres collèges à Vaulx en Velin et à Francheville.

Alors, évidemment, nous ne pouvons que soutenir cette délibération parce qu'elle est indispensable au vu de l'augmentation de la population scolaire et si je peux me permettre, il est un peu regrettable que cette augmentation n'ait pas été anticipée plus en amont, parce que, pour autant, quand on arrive au collège, cela veut dire que les enfants sont quand même d'un certain âge et donc, du coup, cela fait au moins une bonne dizaine d'années qu'on peut prévoir leur arrivée dans ces cohortes nouvelles.

Pour autant plus que des extensions, c'est bien de la création de nouveaux établissements scolaires dont nous avons besoin et nous soutenons, à ce titre, la création en devenir d'un nouveau collège à Vénissieux qui servira, à la fois, les familles de la Commune de Vénissieux et celles de Saint Fons. Il me semble important que nous puissions rassurer ces familles et assurer aux familles que ce collège verra bien le jour sous cette mandature.

Plus largement, je profite de la délibération pour demander le plan de développement de l'offre scolaire, tant en termes de créations d'établissements parce que là encore, c'est un besoin qui est identifié sur un ensemble assez large de territoire, au nord, au sud, à l'est et à l'ouest, d'extension mais également de réhabilitation de ces établissements. Nous serons, bien sûr, évidemment attentifs à la qualité de ces extensions et à la qualité de la vie scolaire pendant les travaux, parce qu'on sait toujours que cela vient perturber un petit peu l'organisation de la vie des élèves dans ces établissements-là et plus que cela. Vraiment, j'insiste sur la dimension de création parce qu'on ne pourra pas continuer indéfiniment de rajouter des modulaires ou des classes dans les différentes écoles. Donc, c'est d'avoir un plan de développement pondéré et équitable sur l'ensemble du territoire.

Je veux également profiter de la prise de parole pour rassurer madame la Vice-Présidente Véronique Moreira, de notre soutien sur ce chantier prioritaire mais nous serons, évidemment, à ses côtés autant que de besoin et si elle doit faire appel à nous, nous serons évidemment présents et, donc, nous voterons cette délibération avec plaisir. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Moreira, souhaitez-vous ajouter un mot ?

Mme la Vice-Présidente MOREIRA : Non, peut-être, simplement pour dire que les questions qui sont posées sont essentielles, en effet, et que jusqu'à présent, je remercie, entre parenthèses, monsieur Kimelfeld pour son intervention.

Les services de la Métropole assurent le suivi mais effectivement, c'est important aussi de rencontrer les élus. Donc, j'ai rencontré mes prédécesseurs aussi sur ce poste. Simplement, ce qui a été constaté et, monsieur le Président, vous l'avez dit à plusieurs reprises, c'est qu'aucun schéma structurant n'avait été établi pour les collèges. Donc, nous avons travaillé sur ce schéma structurant qui va aboutir et puis qui sera présenté dans les prochains jours et les prochaines semaines et qui pourra permettre de lire, de façon claire, l'état des lieux et les engagements de la Métropole, à la fois dans les constructions et dans les réhabilitations.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

Je vous donne les résultats pour la délibération n° CP-2021-0353 qui concernait le transport des élèves demi-pensionnaires :

- 61 voix pour.

N°CP-2021-0357 - éducation, culture, patrimoine et sport - Lecture publique - Demande de subvention auprès de l'Etat pour l'animation du réseau métropolitain des médiathèques - Attribution de subventions aux festivals littéraires pour 2021 - Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Van Styvendael a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0357. La commission a donné un avis favorable et nous avons une demande d'intervention du groupe Synergies Métropole, madame Fournillon.

Mme la Conseillère FOURNILLON : Merci monsieur le Président. Chers collègues, la délibération qui va être portée au vote de la Commission, et qui a notre assentiment, intègre l'animation du réseau métropolitain des bibliothèques. C'est avec intérêt que le groupe Synergies constate le soutien de la DRAC (direction régionale des affaires culturelles) et sa proposition pour que notre Métropole s'engage dans l'élaboration d'un contrat de territoire-lecture (CTL) d'une durée de trois ans, pour en soutenir l'activité et le développement. Le groupe Synergies constate également avec plaisir la réussite du premier contrat signé entre la Métropole, la DRAC et huit communes de l'ouest lyonnais autour du réseau des médiathèques que nous avons dénommé Rebond.

Il est important de préciser que le réseau Rebond est né de la volonté des bibliothécaires des huit communes. Ceux-ci ont travaillé pour proposer aux élus une charte de coopération interbibliothèques qui, validée par les élus, a abouti à une première convention-cadre de partenariat pour la mise en réseau autour de plusieurs objectifs qui vont de la facilitation de l'accès aux documents et l'amélioration de l'offre documentaire à l'enrichissement du travail des salariés et des bénévoles, aussi la rationalisation des coûts par une mutualisation des moyens ou encore la mise en place d'animations et d'événements.

Aujourd'hui, Rebond regroupe donc huit bibliothèques, 25 salariés et 50 bénévoles, et compte 173 800 documents qui dessert une population de plus de 55 000 habitants, parmi lesquels 16 % (soit 8 700 personnes) sont inscrits, avec une carte unique permettant l'emprunt dans les huit bibliothèques-médiathèques. Chaque mois, le réseau Rebond prête entre 32 000 et 35 000 documents. La seule mise en réseau en septembre 2019 avait fait bondir les prêts de 16,5 % en un seul mois.

Le réseau Rebond, ce sont aussi des actions culturelles à l'échelle du bassin de vie. Pour ne citer qu'elles : le prix jeunesse des Monts d'Or pour les 8-12 ans, le Festival du livre jeunesse d'Écully qui rayonne sur toutes les bibliothèques grâce à l'accueil d'auteurs ou encore le prix Summer, prix littéraire dans le cadre du Festival du livre de Bron. Je cite également volontiers le mois Robot qui est actuellement en cours, avec ses ateliers robotiques et découvertes de la programmation informatique, réalisés grâce à l'appui technique de la Métropole qui prête les robots et forme à leur utilisation.

Vous l'avez compris, ce réseau est né de la base et, c'est une réussite. Malgré sa jeunesse, nous pouvons nous projeter dans les années à venir. Le projet de délibération qui est aujourd'hui soumis propose de missionner un cabinet externe pour l'évaluation du réseau Rebond, avec une enveloppe estimée à 15 000 €.

Si l'évaluation du réseau Rebond est utile, notamment si elle vise à permettre de développer et/ou de consolider des réseaux de bibliothèques sur le territoire métropolitain, le principe de l'externalisation, tout comme le montant annoncé, nous interrogent.

Plutôt que de toujours chercher en externe, comme si nous n'en avons pas les moyens en interne, la Métropole pourrait, et devrait d'ailleurs, s'appuyer sur les compétences des professionnels des médiathèques et bibliothèques qui ont à la fois créé le réseau et le font vivre et évoluer, tout comme elle pourrait et devrait s'appuyer sur les compétences qui sont nombreuses dans nos services, à la direction de la prospective qui dispose d'un service suivi et évaluation des politiques publiques, et à la direction de la culture qui dispose d'un service accompagnement des coopérations et lecture publique.

La coordonnatrice du réseau Rebond a dressé un bilan de fonctionnement très détaillé à l'occasion du renouvellement des conventions signées par chaque commune qui pourrait nourrir de façon très pertinente l'évaluation.

Je renouvelle donc le souhait que, pour cette évaluation, nous fassions confiance aux compétences et aux expériences des professionnels au sein de nos communes et de la Métropole. Ils seraient d'ailleurs tout à fait en capacité, dans une démarche projet, de réaliser un cahier de bonnes pratiques, voire un cahier de charges pour que la réussite du réseau Rebond fasse des émules sur d'autres territoires. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au Vice-Président Van Styvendael.

M. le Vice-Président VAN STYVENDAEL : Merci monsieur le Président. Peut-être d'abord une première réaction sur la forme. On fait tous l'effort de siéger en commission, j'aurais apprécié que ces éléments de remarques puissent intervenir à ce moment. Je suis sûr qu'on aurait pu écarter la nécessité d'une intervention sur le sujet du financement de l'étude concernant Rebond, puisqu'à la fois, c'est une étude qui est soutenue et co-financée par la DRAC et que deuxièmement, l'objectif de cette étude n'est pas simplement de faire le bilan mais également de regarder les possibilités de reproductibilité sur d'autres territoires métropolitains.

Donc, c'est pour cela que l'on a souhaité s'appuyer sur un partenaire extérieur pour faire le bilan de ce que chacun a fait. Je crois qu'effectivement, tout le monde en est capable. Encore que parfois avoir un tiers regard, c'est toujours intéressant mais on a aussi besoin d'avoir des éléments qui permettraient de le développer sur d'autres territoires. Voilà, mais j'ai préféré m'arrêter sur la première partie de votre intervention qui était plutôt positive et qui nous envoyait à multiplier ce type de dispositif, à les reproduire et je vous avais également indiqué en commission qu'il y avait un chantier important qui s'engageait avec une bibliothèque numérique métropolitaine sur laquelle, je crois aussi, que les retours sont plutôt positifs pour l'instant sur l'ensemble des commandes.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats de la délibération précédente n°CP-2021-0355 sur l'extension de collèges publics :

- 62 voix pour.

N° CP-2021-0359 - éducation, culture, patrimoine et sport - Équipements culturels - Scènes de rayonnement national et international - Attribution de subventions pour l'année 2021 - Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Marion a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0359. L'avis de la commission est favorable et nous avons une nouvelle intervention du groupe Synergies Métropole. Madame Fournillon, vous avez à nouveau la parole.

Mme la Conseillère FOURNILLON : Merci monsieur le Président. Chers collègues, lors d'une intervention pour le groupe Synergies en Conseil métropolitain le 25 janvier concernant le schéma artistique, j'avais émis le souhait au nom du groupe Synergies que le soutien métropolitain aux équipements culturels soit largement repensé dans les prochains mois en faveur d'une plus grande équité et d'une plus grande lisibilité de la politique culturelle métropolitaine. Ces structures, toutes disciplines confondues (danse, théâtre, cirque, musique, etc.), sont des valeurs de premier plan pour une action culturelle de proximité, levier précieux d'émancipation sociale et collective.

Nous pensons que la Métropole doit faire en sorte d'assurer à toutes ces structures, au-delà de leurs tailles et de leurs statuts, un soutien lisible, attentif et efficace car elles participent à l'éducation et à l'épanouissement des habitants.

Cette nouvelle délibération sur les équipements culturels nous permet de renouveler un souhait de justice et de clarté pour le soutien aux équipements culturels de la Métropole. Force est de constater que, depuis que la Métropole a pris le relais du Département, on fait perdurer une liste de lieux aidés, particulièrement figée et qu'on ne sait absolument pas selon quels critères ces lieux sont aidés plus que d'autres. Cette situation demeure cette année encore avec cette reconduction à l'identique des subventions annuelles aux lieux de diffusion.

Pourquoi, aujourd'hui, alors qu'ils font moins d'entrées et ont moins d'actions culturelles que d'autres équipements de communes du territoire, certains théâtres (comme par exemple la Maison du Peuple à Pierre Bénite) sont aidés et pas les autres ? Il faut aussi rappeler aussi qu'à l'époque du Département, il y avait, d'un côté, les lieux subventionnés et, de l'autre, les lieux qui bénéficiaient d'un dispositif appelé Rhône en Scène. La différence de traitement était alors liée au nombre d'habitants des villes.

Il est difficile de comprendre pourquoi des équipements culturels municipaux, et ce ne sont que des exemples, qui organisent sur leurs territoires un Festival de musique comme Les Nuits Givrées qui draine plus de 1 000 spectateurs venus de toute la Métropole et, au-delà, ou qui organisent en intercommunalité des Festivals de théâtre amateur, comme Saône en Scène ou Ouest en Scène, ne fassent pas partie des événements accompagnés, ni des équipements accompagnés par la Métropole comme les autres.

Depuis 2015, les théâtres qui bénéficiaient du dispositif Rhône en Scène n'ont plus jamais été aidés. Et si l'on considère en outre que, depuis six ans, les situations, les publics, les fréquentations, les projets culturels des établissements ont largement évolué, on comprend vite que les dispositifs actuels de soutien ne répondent à aucune autre logique que celle de l'habitude. Cela a de quoi interroger à l'heure où nous devrions réinventer une politique métropolitaine de la culture ambitieuse sur le plan du rayonnement autant que sur celui de la proximité.

Monsieur le Vice-Président à la culture m'a indiqué, en commission, qu'il était ouvert à la réflexion pour le soutien aux équipements culturels de la Métropole. Alors, quelles sont les orientations en la matière ? Comment comptez-vous associer la commission éducation, culture, patrimoine et sport à ce travail de fond ? Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur le Vice-Président Van Styvendael.

M. le Vice-Président VAN STYVENDAEL : Si j'ai bien compris, monsieur le Président, vous me donnez la parole.

M. LE PRÉSIDENT : Tout à fait, si vous la souhaitez.

M. le Vice-Président VAN STYVENDAEL : D'abord, je remercie madame Fournillon pour son honnêteté puisqu'elle avoue que, quand elle me pose des questions en commission, j'y réponds.

Deuxième élément sur la question de l'organisation de notre soutien, c'est vrai que j'ai abordé en commission le souhait que nous avons d'engager une réflexion avec des acteurs. Vous comprendrez que, pour l'instant, nous soyons concentrés sur le vote d'un certain nombre d'aides qui leur permettent de passer cette situation extrêmement difficile et qu'il ne nous semblait pas tout à fait opportun de réinterroger d'une manière unilatérale et rapide, les modèles économiques d'un certain nombre d'acteurs culturels présents sur notre territoire.

Pour autant, en l'état des engagements politiques qui sont les nôtres, c'est la sanctuarisation du budget culture, c'est le premier élément que nous avons posé, il n'y a aucune volonté de notre part de diminuer les aides à porter au secteur de l'activité culturelle mais, par contre, c'est vrai, je dois vous rejoindre sur le fait qu'aujourd'hui, cela manque d'objectivations et de critères qui soient clairs pour l'ensemble des acteurs.

Ces critères, nous les avons présentés dans le cadre d'une feuille de route. Alors, effectivement, elle n'a pas été encore présentée officiellement, dans le cadre de la commission culture, mais j'ai annoncé également et le Président Marion m'a rejoint en ce sens que cela ferait l'objet d'un débat et d'une présentation lors d'une prochaine commission. C'est la lutte contre les inégalités : les inégalités territoriales et les inégalités d'accès.

Et le deuxième axe, c'est la structuration de la filière culturelle pour faire en sorte que l'argent public qui est injecté bénéficie au maximum d'acteurs présents sur notre territoire. C'est d'ailleurs de cette manière que le Président de la Métropole a souhaité que les délibérations de soutien aux acteurs culturels, dans le cadre du plan d'urgence, soient déjà préfigurées. Elles anticipaient un certain nombre d'évolutions dans cette direction.

Donc, nous présenterons dans les semaines qui viennent ces éléments en commission et, c'est vrai, que nous engagerons et je l'ai déjà annoncé à l'ensemble des acteurs culturels que j'ai tous rencontrés, sur les trois premiers mois de notre mandat, *via* les petits-déjeuners en visio ou en présentiel quand c'était possible et que cela a été indiqué à ces acteurs que nous engagions cette réflexion. Mais tout le monde comprend que nous ne souhaitons pas la faire de manière trop rapide, pour ne pas déstabiliser les acteurs de la culture qui le sont suffisamment en ce moment.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur :

"Dans le **IV - Synthèse des subventions de la Métropole en 2020 et 2021** de l'exposé des motifs ainsi que dans l'annexe du projet de décision, il convient de lire :

"Centre chorégraphique national de Rillieux la Pape"

au lieu de :

"Centre chorégraphique de Rillieux la Pape".

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce rapport aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté :

- M. Cédric VAN STYVENDAEL, délégué de la Métropole de Lyon au sein du comité des partenaires de la SCIC Maison de la danse et au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'Opéra national de Lyon, n'ayant pas pris part au vote de ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Jean-Michel LONGUEVAL, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association Pôle en scènes, n'ayant pas pris part au vote de ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats du rapport n°CP-202 1-0357 :

- 60 voix pour.

N° CP-2021-0362 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Assemblée générale de l'Agence France locale (AFL) - Société territoriale - Désignation des représentants du Conseil - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Khelifi a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0362. L'avis de la commission est favorable et, avant de procéder à la désignation, je mets déjà le rapport aux voix puis, après, nous procéderons à la désignation.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

**Désignation de représentants du Conseil au sein de l'Assemblée générale
de l'Agence France locale (AFL) - Société territoriale**

(rapport n° CP-2021-0362)

M. LE PRÉSIDENT : Pour cette représentation au sein de l'AFL, nous proposons :

- titulaire

. M. Bertrand ARTIGNY

- suppléant

. Mme Emeline BAUME

Y-a-t-il d'autres listes ou d'autres candidatures ? Je mets cette proposition aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adoptée.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N°CP-2021-0363 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Cotisations et adhésions aux associations - Nouvelles demandes d'adhésions 2021 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Artigny a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0363. L'avis de la commission est favorable et nous avons deux demandes d'intervention. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain, monsieur Pélaez.

M. le Conseiller PÉLAEZ : Monsieur le Président, mes chers collègues, vous nous proposez l'adhésion de la Métropole à 12 associations pour un montant total d'un peu plus de 100 642 €. Il est en effet d'usage pour une nouvelle majorité d'adhérer à de nouvelles structures pour accompagner la mise en œuvre de ces orientations politiques.

Ainsi, nous nous étonnons et réjouissons à la fois de l'adhésion de la Métropole à France hydrogène et à l'Association mondiale des grandes Métropoles, orientations politiques qui ne transparaissaient pas franchement dans votre programme.

Nous croyons également dans la métropolisation du monde, échelon pertinent pour traiter des grands problèmes de notre époque. Nous continuerons donc d'être aux côtés de Bruxelles, Barcelone, Amsterdam, Seoul, Montréal, Dakar, Rabat, Medellin et toutes ces Métropoles qui font le monde d'aujourd'hui et l'activité économique de demain.

Nous pensons également comme indispensable le fait que la Métropole puisse continuer à se positionner comme un territoire pilote pour développer la filière hydrogène qui nous tient à cœur. Pendant la campagne, nous avons fait des propositions en ce sens et nous nous tenons à votre disposition pour en discuter, si vous le souhaitez, et notamment avoir un débat sur ce sujet.

Vous comptez également déployer près de 900 bornes électriques de recharge d'ici fin 2021 et de nouvelles stations GNV (gaz naturel pour véhicule), autre bonne surprise qui va dans le bon sens, même s'il aurait été préférable que cela soit évoqué avec les Conseillers métropolitains avant que cette annonce ait été faite dans la presse mais nous commençons à y être habitués.

Pour conclure, simplement, et en parallélisme des formes, nous aimerions également connaître la liste des associations pour lesquelles la Métropole a stoppé son adhésion. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, monsieur Cochet.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, chers collègues, voici un rapport typique de votre manière de fonctionner qui relève à la fois d'un amateurisme dans la gestion et malheureusement d'un détournement de l'intérêt général métropolitain au profit de votre vision partisane. On nous propose une dépense nouvelle de 100 000 €, présentée comme une petite dépense. Il est vrai que, pour la majorité extrême gauche/Verts, l'argent ne coûte pas cher.

Quand on vous demande si face à ces dépenses nouvelles, vous nous proposez de nouvelles économies par ailleurs, vous répondez non et que votre priorité, c'est de dépenser pour réaliser votre programme, pas d'économiser. Cela n'aura échappé à personne. Les dépenses de fonctionnement explosent, la dette augmente. Vous vous dites qu'il y aura bien quelqu'un à un moment donné pour payer. Oui, ce quelqu'un, ce sera nous, les contribuables locaux. Et franchement, si vous ne trouvez pas d'économie, vous pourriez commencer à ne pas dépenser, car quand on voit les cotisations, il y a de quoi s'interroger sur la pertinence de vos choix.

France hydrogène, pourquoi ne pas cotiser mais pour quoi faire ? Avez-vous une stratégie de filière sur notre territoire ? Avez-vous envisagé un groupe de réflexion avec des industriels du secteur ? Avez-vous proposé une collaboration avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui a déjà lancé un plan de développement ? Non, rien, on paie et on verra. On passe sur les associations bios et autres engagées dans la protection environnementale. À force de cotiser et d'adhérer, même vous, vous êtes incapable en commission de nous expliquer la plus-value de chaque adhésion. Ce sont des financements partisans.

Dernier exemple car on pourrait le faire sur chacune. La régie de l'eau n'est pas encore réalisée qu'elle nous coûte déjà sur trois budgets : les études pour appréhender cette évolution, les ressources humaines pour gérer en interne et maintenant en cotisation sur des associations de soutien.

Pour finir, il ne suffit pas d'adhérer et de cotiser, il faut ensuite siéger dans ces instances pour que notre Métropole soit représentée par des membres élus. J'espère que les élus de votre majorité seront un peu plus responsables alors que l'on nous présente à tour de bras des votes sur des changements de représentations, suite à des démissions d'opportunité.

Ces petits arrangements entre amis, ce sera sans nous, nous voterons contre.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est au Vice-Président Artigny.

M. le Vice-Président ARTIGNY : Merci monsieur le Président. Avant de répondre à monsieur Cochet, enfin je serai bref quand même, pour monsieur Pélaez, je suis content qu'on le rassure. Effectivement, je pense qu'autant monsieur Pélaez que son groupe, se sont donné une image de l'exécutif et de l'écologie politique et, effectivement, face aux réalités, il s'aperçoit que l'Exécutif n'est pas du tout fermé, au contraire, est un exécutif qui est ouvert à certaines technologies et aussi pour tenir compte des expériences qui peuvent exister à travers le monde, sur de grandes Métropoles. Donc, nous avons la volonté au travers de ces associations de maintenir l'ouverture, en tout cas, de la Métropole sur ce qui peut se passer par ailleurs.

Concernant l'intervention de monsieur Cochet, juste sur les petits éléments quantitatifs, aujourd'hui on est sur 1,640 M€ d'adhésions à des différentes cotisations. Il y avait eu d'ailleurs lors de la commission, une petite erreur, il ne s'agit pas de subventions mais bien de cotisations d'adhésions à des associations. Sur ces 1,6 M€, il faut avoir en tête qu'on a un million qui sont des cotisations obligatoires, comme l'ATMO, l'Agence d'urbanisme, l'ALE (agence locale de l'énergie), Acoucité ou des associations importantes d'élus, notamment France urbaine, l'association des Départements de France, l'AMR (association des Maires du Rhône). En fait, il n'y a que 600 000 € sur lesquels on peut effectivement s'interroger.

Alors, nous nous sommes interrogés, comme je l'avais dit lors de la commission. Nous avons balayé l'ensemble des cotisations de façon à s'assurer à la fois de l'utilité, de la pertinence que la Métropole continue à pouvoir adhérer à ces différentes associations. Comme je l'ai déjà indiqué à plusieurs reprises aussi bien en commission qu'en Conseil, l'idée n'est pas forcément de chercher des économies systématiquement. On a eu quelques déboires dans les mandats précédents sur des économies qui ont été faites et, après, on a récupéré en fin d'année 2020. Mais c'est bien de savoir si nous dépensons utile ou si nous dépensons mieux. C'est quand même notre ligne conductrice de façon à ce que nous puissions effectivement optimiser au mieux les travaux et les études que nous faisons.

Donc, comme je le disais tout à l'heure, en réponse à monsieur Pélaez, de même pour monsieur Cochet, ce qui est important, en tout cas, pour nous, c'est de tenir compte à la fois des expériences qui ont été acquises et qui ont été démontrées par d'autres. C'est effectivement, à la fois, bénéficier des données qui sont essentielles et nous permettre de gagner en temps et en efficacité et aussi d'optimiser nos ressources financières.

Donc, je ne vais pas reprendre la liste des associations pour lesquelles, effectivement, nous sommes dans cette démarche puisque nous sommes dans cette démarche-là pour toutes les associations.

D'ici l'été 2021, nous referons la même analyse sur l'ensemble des associations, en se reposant exactement les mêmes questions : est-ce utile de continuer à adhérer à ces associations ? Si oui, dans ces cas-là, on maintient et si, effectivement, on s'aperçoit que ce n'est pas utile, dans ces cas-là, on prendra nos décisions, comme on l'a pris, il n'y a pas tellement longtemps sur certaines associations culturelles et vous connaissez le sujet. Voilà ce que je peux répondre, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous mettons donc aux voix ce rapport.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats pour la délibération n°CP-2021-0359 sur la subvention aux équipements culturels :

- 58 voix pour.

Je vous donne les résultats pour la délibération sur la désignation à l'assemblée générale de l'AFL :

- pour le rapport n°CP-2021-0362 :

- 50 voix pour.

- pour la désignation n°CP-2021-0362 :

- 46 voix pour.

N° CP-2021-0388 - proximité, environnement et agric ulture - Préservation et valorisation de la trame verte - Convention-cadre de partenariat 2021-2023 avec le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes (CEN RA) - Attribution de subventions pour l'année 2021 au CEN, à la LPO, à FNE, à Arthropologia, à la FDPPMA, au CDRP, au CBNMC et à Odysseus 3.1 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Camus a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0388. L'avis de la commission est favorable et nous avons une intervention du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile. Monsieur Cochet.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, chers collègues, un rapport qui marque encore une vision de l'action politique des collectivités, qui date d'un autre âge.

Voilà des subventions qui reviennent pour certaines annuellement. Et l'intérêt de l'annualité, c'est justement de s'interroger régulièrement sur la pertinence de nos choix. Est-ce que le financement de ces associations répond aux orientations politiques que nous nous sommes fixées ?

Il y a donc une logique assez basique, on fixe des orientations politiques, on détermine les moyens pour y arriver : la gestion en régie, le recours au privé, le conventionnement avec une association ou autre. Si c'est une association, on conventionne pour fixer les objectifs et les moyens puis on évalue la mise en œuvre.

Là, c'est tout l'inverse. Quand on demande ce qui justifie certaines hausses ou certaines baisses, on nous répond toujours la même chose : on augmente les associations qui partagent nos engagements de campagne électorale. Comme je l'ai expliqué, on peut comprendre que le choix se porte sur des structures capables de mettre en œuvre des orientations politiques. Là, clairement, c'est l'inverse, ce sont des structures qui font les choix politiques. Nous voterons contre. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Est-ce que monsieur Camus souhaite dire un mot ? Monsieur le Vice-Président.

M. le Vice-Président CAMUS : Juste préciser que ces conventions sont bien faites avec des objectifs et qu'elles ne correspondent pas à ce que monsieur Cochet vient d'exprimer à l'instant, voilà.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous n'avions pas de doute. Je mets ce rapport aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté, M. Pierre ATHANAZE, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration du Conservatoire des espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes, n'ayant pas pris part au vote de ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° CP-2021-0392 - proximité, environnement et agric ulture - Politique agricole - Attribution de subventions aux organisations professionnelles agricoles pour leurs actions 2021 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Camus a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0392. L'avis de la commission est favorable. Il y a une demande d'intervention du groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller KIMELFELD : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je mets donc ce rapport aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats du rapport n°CP-2021-0363 qui concernait l'adhésion aux associations :

- 47 voix pour,
- 14 voix contre.

N° CP-2021-0399 - proximité, environnement et agric ulture - Conseil d'administration et assemblée générale de la société publique locale (SPL) gestion des espaces publics du Rhône Amont (SEGAPAL) - Modalités de représentation de la Métropole de Lyon - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Groperrin a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0399. L'avis de la commission est favorable et nous avons cinq demandes d'interventions. Je donne la parole au groupe Inventer la Métropole demain, madame Sibeud.

Mme la Conseillère SIBEUD : Monsieur le Président, chers collègues, le transfert de ce rapport au prochain Conseil a été demandé, cela en conformité avec l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales qui dispose que les représentants peuvent recevoir une rémunération ou des avantages particuliers, à condition d'y être autorisés par une délibération expresse de l'assemblée qui les a désignés, c'est-à-dire par parallélisme des formes, le Conseil de la Métropole.

Pourriez-vous nous préciser les raisons pour lesquelles, vous avez refusé cette demande ? De plus, en commission, il a été demandé un complément d'information concernant la rémunération et les avantages accordés aux représentants des autres établissements publics locaux et satellites de la Métropole. Sauf indication contraire, nous n'avons pas eu connaissance de ces informations.

Pour revenir sur cette délibération, elle n'est pas très claire car elle fait référence à l'indemnisation des représentants de la Métropole au sein de ces conseils d'administration dans le texte de la délibération, alors que le délibéré ne fait référence qu'à l'indemnité du Président du conseil d'administration. Nous attendons donc des précisions pour ce qui se pratiquait précédemment et sur ce qui se pratique dans les autres organismes et, dans ces conditions, nous ne pouvons que nous abstenir sur ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller KIMELFELD : Monsieur le Président, mes chers collègues, vous nous proposez une délibération qui vise à autoriser la SPL SEGAPAL à verser une rémunération au Président de son conseil d'administration.

Vous l'avez compris, cette délibération nous pose quelques questions, d'abord d'un point de vue juridique, vous souhaitez autoriser le Président du conseil d'administration que je salue, qui est quelqu'un de tout à fait sympathique, tout à fait compétent et qui mérite le respect, et bien évidemment, cette délibération et nos interventions ne sont en rien dirigées contre lui.

Mais, vous souhaitez autoriser ce Président à être rémunéré en prenant une délibération en Commission permanente. Or, l'argument juridique sur lequel se base cette décision prévoit un certain parallélisme des formes. Cela a été évoqué par madame Sibeud, l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales dispose qu'il est nécessaire d'avoir un accord de l'assemblée délibérante qui a procédé à la nomination des représentants de la Métropole de Lyon au sein de cet organisme. Or, l'assemblée, sauf erreur de notre part, qui a nommé ces représentants, est le Conseil de la Métropole.

La deuxième erreur, à notre sens, c'est que la rédaction de la délibération laisse entendre que cette autorisation revêt un caractère obligatoire, une nouvelle fois, ce code général des collectivités territoriales est clair. Ses représentants peuvent percevoir une rémunération ou des avantages particuliers à condition d'y être autorisés. Il s'agit donc ici, et c'est tout à fait louable, d'un choix politique de la collectivité et non d'une obligation légale.

La troisième erreur, d'un point de vue juridique, est que cette demande d'autorisation de l'assemblée délibérante est censée être motivée comme l'indique ce même article du code général des collectivités territoriales. Or, dans cette délibération très succincte, rien ne vient justifier cette indemnité que l'on pourrait qualifier d'exceptionnelle.

Et puis, finalement, c'est un choix politique au regard de ce qui se pratique habituellement dans la Métropole. Aucun autre organisme similaire (SPL, SEM) ne bénéficie à notre connaissance d'un traitement similaire. Peut-être est-ce un changement de politique qui va vous amener, pourquoi pas, à autoriser l'indemnisation de tous les Présidents de SPL ou de SEM ? Peut-être pouvez-vous nous annoncer ou nous préciser que, dans les prochains mois, nous aurons à voter des décisions similaires pour d'autres Présidentes ou Présidents de SPL : SPL Confluence, SPL Part-Dieu, la SERL, la SEMPAT, etc.

Les motivations, peut-être louables, en tout cas quand vous nous les aurez expliquées, si vous le souhaitez, de ce choix, auraient mérité sans doute plus de transparence et de clarté et d'une forme d'affirmation. En commission, vous nous avez assuré que cette décision se justifiait par des problèmes structurels sur la gestion de la SEGAPAL qui demandait un investissement particulier à son Président. Si c'est effectivement le cas, il semble nécessaire en tout cas de pouvoir nous faire un point sur ces difficultés-là et ce contexte très particulier qui a été évoqué en commission.

Enfin, d'un point de vue démocratique, vous décidez de prendre cette décision dans la Commission permanente. Nous avons demandé et il nous paraissait intéressant pour la clarté et la transparence des débats, puisque la Commission permanente n'est pas publique, que nous puissions avoir ce débat en Conseil de la Métropole et vous n'avez pas souhaité, je crois, souscrire à notre demande, puisqu'elle est ici dans notre Commission permanente.

Nous vous l'avions dit, lors du débat en juillet, nous étions favorables à une meilleure valorisation du travail des élus locaux, quand vous avez souhaité, d'une manière tout à fait légitime, je l'avais dit à cette occasion-là, augmenter les indemnités des Vice-Présidentes et des Vice-Présidents. Nous estimons regrettable que cette délibération-là ne passe pas au Conseil de la Métropole, ce qui nous aurait permis de nous exprimer de manière tout à fait publique.

Voilà pourquoi, monsieur le Président, nous vous invitons de manière tout à fait bienveillante à faire preuve de prudence, pour que cette délibération aille jusqu'au bout, si elle est justifiée et de transparence, en retirant cette délibération, comme nous l'avions demandé lors de la Conférence des Présidents de l'ordre du jour. Dans le cas inverse, vous l'avez compris, bien évidemment, nous serions contraints pour les raisons juridiques exposées et pour les raisons aussi politiques, de voter contre cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Synergies Métropole, monsieur Vincent.

M. le Conseiller VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, mesdames et messieurs, nous sommes donc saisis d'un projet de délibération afin de mettre en place une rémunération pour le Président du SEGAPAL. Ce dossier appelle plusieurs remarques de la part du groupe Synergies.

La première remarque sur l'opportunité d'une telle rémunération. Sauf erreur de notre part, parmi les SPL dont la Métropole est actionnaire, il s'agirait du seul Président à bénéficier d'une rémunération. Que comptez-vous faire pour les autres SPL ? Qu'est-ce qui justifie que le Président du SEGAPAL bénéficie d'une telle rémunération ? Cela risque de créer un précédent, d'ouvrir une porte qu'il sera difficile de refermer.

La deuxième remarque sur la rédaction du projet de délibération. Vous écrivez "L'application de l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales, la Commission permanente doit autoriser les représentants de la Métropole quand ils exercent la fonction de Président de la SPL à percevoir une rémunération à ce titre".

Votre rédaction est au mieux négligemment maladroite, au pire intentionnellement trompeuse, car elle semble suggérer une obligation pour le Conseil à voter une rémunération pour le Président de la SPL. Ce qui n'est pas le cas puisque l'article du code général des collectivités territoriales stipule "Ces représentants peuvent percevoir une rémunération ou des avantages particuliers, à condition d'y être autorisés par une délibération expresse de l'assemblée qui les a désignés". Nous sommes donc bien dans le registre de la potentialité, de la possibilité, de l'autorisation et non de l'obligation du devoir ou de la contrainte.

Enfin, la troisième remarque sur la régularité de la délibération si elle venait à être adoptée. Comme je viens de le dire, l'article du code général des collectivités territoriales indique "qu'une telle rémunération nécessite une délibération expresse de l'assemblée qui les a désignés". Or, comme vous le rappelez vous-même, dans le texte du projet de délibération, nos représentants au SEGAPAL ont été désignés par le Conseil de la Métropole, par délibération n°2020-0021 du 27 juillet 2020 et non par la Commission permanente. Nous avons d'ailleurs soulevé cette difficulté lors de la Conférence des Présidents en demandant un report de ce dossier au Conseil de la Métropole du 15 mars 2021.

Autre point qui soulève notre inquiétude quant à la régularité de ce texte, qui est décidément mal ficelé, l'article du code général des collectivités territoriales prévoit que notre délibération fixe certes le montant maximum des rémunérations ou avantages susceptibles d'être perçus mais aussi la nature des fonctions qui les justifie. Or, nous avons beau relire le projet de délibération dans tous les sens, nous ne trouvons pas trace de la nature des fonctions du Président du SEGAPAL qui pourrait justifier cette rémunération.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce rapport que vous auriez été bien inspiré de retirer de l'ordre du jour de la Commission permanente. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Vincent. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller CHARMOT : Merci monsieur le Président. Sur ce rapport, nous constatons avec étonnement le passage en force en Commission permanente pour créer de nouvelles indemnités. Il n'y a aucune justification dans le rapport sur des suggestions spéciales pour argumenter ce régime de faveur.

Lors de leurs désignations, ces élus avaient conscience des obligations d'un régime de représentants au sein de l'organisme. S'ils considèrent que cette représentation est trop prenante en temps, la rémunération ne changera rien et s'ils ne peuvent pas assumer leur rôle sans rémunération, ils démissionnent et laissent leur place à des élus vraiment engagés pour l'intérêt général.

C'est maintenant une habitude que de mettre les institutions au service de vos intérêts partisans. Après un membre de votre famille placé à la présidence d'un important bailleur social, votre colistière aux élections régionales à la direction de Lyon Parc Auto, l'augmentation des indemnités des Vice-Présidents de la Métropole, maintenant on pioche directement dans la poche du contribuable. La gouvernance pour son clan et ses amis. Au prochain Festival du film des Lumières, vous pourrez nous faire un remake de Godfather. Nous voterons contre ce rapport. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La parole est au groupe Les écologistes, monsieur Badouard.

M. le Conseiller BADOUARD : Merci monsieur le Président. La délibération que nous vous proposons de voter aujourd'hui permet au Président de la SPL SEGAPAL d'exercer le rôle de Président directeur général, de cumuler les deux fonctions de Président du conseil d'administration et de directeur général.

Ce n'est clairement pas dans notre vision de la fonction de l' élu. En effet, nous considérons qu'un élu n'a pas à être PDG des satellites de la Métropole et, d'ailleurs, nous avons arrêté ce fonctionnement à Lyon Parc Auto, vous l'aurez noté.

Mais vous le savez bien aussi, qu'il ne s'agit ici que d'occuper provisoirement le poste pendant une durée de deux mois, donc c'est très peu. En effet, le directeur général actuel va bientôt partir à la retraite et son successeur arrivera en avril. Donc, il est juridiquement nécessaire que le Président, pendant ce cours intervalle, endosse la responsabilité de PDG. Ça ne va pas plus loin que cela. Comme le départ a lieu dans peu de temps, il n'est pas possible de passer cette délibération au Conseil de mars. Vous nous avez mis un point de vigilance l'autre jour en réunion des Présidents, cela a été vérifié par les services juridiques. Il n'y a aucun problème juridique, la Commission permanente est complètement à même de se prononcer sur le dossier. C'est la collectivité qui a désigné son représentant dans la SPL qui doit délibérer, peu importe que ce soit lors du Conseil métropolitain ou une Commission permanente, la délibération a la même valeur. Donc, il n'y a pas de soucis là-dessus.

Vous nous interpellez aussi sur l'ouverture d'une potentielle rémunération. Le travail du Président d'une SPL demande un investissement au quotidien d'autant plus lors d'un changement de direction. Donc, nous avons fait le choix d'avoir un Président qui ne cumule pas avec d'autres fonctions à la Métropole et qui doit donc diminuer une partie de son temps de travail professionnel justement pour se consacrer pleinement à cette fonction. Donc, il est légitime de lui permettre d'être indemnisé à ce niveau.

Et enfin, cette indemnité, elle est la même que pour les syndicats mixtes, à la même hauteur, donc il n'y a pas de quoi polémiquer là-dessus. C'est la même par exemple qu'à la présidence du SYMALIM (Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage). Et enfin, elle est 35 % inférieure à l'indemnité que ce que percevait le dernier Président rémunéré de la SPL à l'époque où il dirigeait la Métropole. Donc, il n'y a pas de problème là-dessus et, simplement, je tiens à rappeler au groupe du Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile que le représentant de votre groupe à la SEGAPAL a voté pour la même délibération lorsqu'elle a été votée en CA de la SPL en octobre dernier. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Badouard qui a répondu à un certain nombre de choses.

Monsieur Cochet, vous vouliez rajouter un mot ?

M. le Conseiller COCHET : Je veux rajouter un mot, surtout sur le fonctionnement de cette Commission permanente. En intervention préalable, je vous ai posé une question notamment sur votre positionnement concernant les cantines des collèges. Je viens d'apprendre donc que vous donnez une réponse à BFMTV et vous ne la donnez pas au sein de cette instance. C'est vraiment se ficher de cette instance ou alors, me semble-t-il, il faudrait que cette instance soit rendue publique. C'est inacceptable que, lorsqu'on vous pose une question, vous alliez répondre à des journalistes et non pas devant les élus devant lesquels vous devez rendre compte. Je trouve ça inacceptable et, pour revenir sur le texte bien sûr, nous voterons contre. Mais c'est un irrespect de cette institution !

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Cochet pour ces propos très mesurés. Aujourd'hui décidément, il faut renommer le groupe, c'est la droite extrême, et assumer finalement votre positionnement politique.

M. le Conseiller COCHET : Ce n'est pas acceptable. Je vous demande de retirer ceci.

M. LE PRÉSIDENT : C'est moi qui ai la parole.

M. le Conseiller COCHET : Je vous demande de retirer ceci, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je ne retire rien du tout, monsieur Cochet.

M. le Conseiller COCHET : Vous retirez ceci !

M. LE PRÉSIDENT : Je parle de droite extrême comme vous parlez d'ailleurs d'extrême gauche, je crois.

M. le Conseiller COCHET : Vous ne respectez pas cette entité et vous avez des propos inacceptables. Je vous demande de retirer ceci.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, monsieur Cochet. Moi, je vous demande de vous taire et de me laisser reprendre ma séance.

M. le Conseiller COCHET : Vous n'avez pas à me demander à me taire. Je vous demande de retirer ceci.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Cochet, la porte est là si vous ne souhaitez pas poursuivre le débat.

M. le Conseiller COCHET : Cela confirme votre irrespect des membres de cette Commission qui ont été élus. Donc, je vous demande de retirer vos propos de droite extrême.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, monsieur Cochet. Est-ce que vous avez fini de parler ?

M. le Conseiller COCHET : Je vous demande de retirer ces propos.

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez fini vos propos ? Merci.

M. le Conseiller COCHET : Je vous demande de retirer vos propos.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Cochet, je ne retire rien du tout et je poursuis.

M. le Conseiller COCHET : Bon, écoutez, cela ira beaucoup plus loin que ce que vous croyez. C'est inacceptable.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien.

M. le Conseiller COCHET : Et en tout cas, cela montre votre manière de fonctionner dans cette institution. C'est un irrespect et, en plus, vous injuriez les membres de cette Commission. Cela fait beaucoup de choses pour une matinée.

M. LE PRÉSIDENT : Le respect, c'est de prendre la parole quand on l'a. Donc si vous avez fini, je reprends sereinement. Sur la délibération, monsieur Badouard a répondu au plus gros. Puisqu'il y a derrière chaque membre de l'opposition un juriste qui se cache, je vous invite à lire la réponse ministérielle à la question écrite 33868 publiée au JO du Sénat du 7 mars 2002 qui répond à la question et je mets ce rapport aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté, M. Issam BENZEGHIBA, Président et Mme Nathalie DEHAN, membre du conseil d'administration, compte tenu de leurs fonctions au sein de la SPL Gestion des espaces publics du Rhône-Amont (SEGAPAL), et M. Pierre ATHANAZE, délégué du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage (SYMALIM) au sein de la SPL Gestion des espaces publics du Rhône-Amont (SEGAPAL), n'ayant pas pris part au vote de ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats des délibérations précédentes :

- pour la délibération n°CP-2021-0388 :

- 45 voix pour,
- 15 voix contre.

- pour la délibération n°CP-2021-0392 :

- 62 voix pour.

N°CP-2021-0402 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Bron - Caluire et Cuire - Lissieu - Lyon 3° - Lyon 6° - Lyon 7° - Lyon 9° - Oullins - Quincieux - Saint Didier au Mont d'Or - Sainte Foy lès Lyon - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Aides à la pierre - Logement social 2020 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction habitat et logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Badouard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0402. L'avis de la commission est favorable et nous avons quatre demandes d'intervention. La parole est au groupe Communiste et républicain, monsieur Debû.

M. le Conseiller DEBÛ : Merci monsieur le Président. Sur cette délibération, les élus communistes soutiennent évidemment l'ambition de porter à 6 000 le nombre de créations de logements par an sur l'ensemble du territoire de la Métropole. Cela répond non seulement à un impératif besoin mais c'est un droit, droit opposable que chacun est en droit de faire valoir.

Je profite de cette délibération pour attirer l'attention de mes collègues sur l'insuffisance de la création de logements très sociaux, les logements PLAI (prêt locatif aidé à l'insertion). En effet, dans les programmes de construction, nous restons bien trop souvent au seuil minimum des 25 %. Cela reste évidemment très nettement en-dessous des besoins existants. Et je salue donc l'effort porté dans cette délibération de financer un nombre important de PLAI.

Je voudrais en profiter pour proposer que, dans nos futurs programmes de construction, on porte le niveau de PLAI à un minimum d'un tiers des programmes de construction et non pas au 25 % dans laquelle la plupart du temps on se retrouve limité. Je suis parfaitement conscient des obstacles et des contraintes que cela génère mais, comme disait quelqu'un de célèbre "*Lorsqu'il y a une volonté, il y a un chemin*".

Alors, on connaît les arguments qui vont nous être opposés et en premier chef, celui de la mixité sociale. Moi, je pense que nous n'avons pas tous la même vision de ce qu'est la mixité sociale. Il ne s'agit pas, pour faire court, de reléguer toujours un peu plus loin les foyers les plus modestes. Parce que concrètement, lorsque l'on introduit de la mixité sociale dans un quartier ou dans une cité populaire, le risque existe bien puisque l'on détruit bien souvent des logements sans forcément construire des logements idoines dans les quartiers proches et cela dans le seul but de faire baisser la part de logement social dans la réhabilitation.

Je ne cherche pas à caricaturer mais, c'est quand même ce que l'on note, ce que l'on constate dans un certain nombre de programmes.

Je ne dis pas pour autant qu'il faille concentrer nos concitoyens les plus fragiles dans des cités ; on connaît tous les difficultés que cela engendre. Et on sait bien aussi que sur ces questions-là, il n'est pas question que de logement mais il y a tout l'accompagnement scolaire (on en a parlé avec les collègues et évidemment avec les écoles) et puis tout l'accompagnement social que cela nous.

Alors, il s'agit en fait de veiller à construire des logements sociaux dans tous les quartiers de toutes les communes de la Métropole. Et pour le moment, nous sommes bien loin du compte. Dans la seule Ville de Lyon par exemple, il n'y a que deux arrondissements, le 8^{ème} et le 9^{ème}, où on est au-dessus de la barre des 25 %. Et sur l'ensemble des communes de la Métropole, on est tous, bien conscients, d'un certain déséquilibre entre l'est et l'ouest de la Métropole avec certaines communes qui portent l'effort et d'autres qui s'y dérobent. Pour ma part, je respecte la libre administration des communes, et je ne souhaite pas que nous imposions aux communes des niveaux mais que nous élaborions en bonne intelligence des projets, en restant ferme sur nos objectifs, et en ouvrant des ghettos de riches à la mixité sociale. Je pense que c'est ça la voix qu'il nous faut entreprendre.

Et donc, c'est bien dans cet esprit que nous est proposée, je pense, cette délibération et je crois plus largement, la politique logement de notre collectivité. Si l'on veut vraiment faire de la mixité sociale, il faut abandonner le fantasme des barbares des faubourgs et ouvrir et œuvrer pour tous nos administrés, notamment les plus fragiles, dans tous les territoires de la Métropole.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain, monsieur Pélaez.

M. le Conseiller PÉLAEZ : Monsieur le Président, cela va être une intervention relativement courte car j'espère que l'on pourra, enfin et très rapidement, avoir un vrai débat de qualité. J'espère qu'on pourra enfin l'avoir, je me permets d'insister car pour l'instant malheureusement, vous ne créez pas les conditions dans votre gouvernance qu'on puisse avoir ce type de débat de qualité. Donc, j'espère qu'on pourra véritablement avoir un vrai débat de qualité sur les questions de logement social pour connaître enfin, véritablement, quelle est votre politique de logement mais surtout, la ligne directrice, les orientations détaillées, la méthode précise, les programmations et les budgets qui sont en face.

Donc, dans la continuité de notre position depuis le début du mandat, nous nous abstenons sur cette délibération qui clôt la programmation 2020 dans l'attente d'une présentation détaillée de vos orientations concernant la programmation de logements sociaux et la politique de peuplement, même si certains trouvent que ce terme est un gros mot.

En commission urbanisme a été évoquée une réunion au printemps avec les différents Maires et adjoints au logement pour présenter la modification n°3 du PLU- H (plan local d'urbanisme et de l'habitat).

Nous vous faisons aujourd'hui solennellement la demande de pouvoir être associés à cette réunion ou, au minimum, au minimum de bénéficier d'une présentation analogue en amont de l'envoi de la délibération de révision du PLU-H.

Sur un sujet aussi important, nous ne pouvons avoir un débat de qualité si les Conseillers métropolitains n'ont connaissance du PLU-H que quelques jours seulement avant le vote en séance et quelques minutes de discussion en commission comme, malheureusement, cela a trop souvent été le cas depuis le début, sur tout un tas de sujets extrêmement importants.

Je vous remercie donc de tenir compte enfin de notre demande de pouvoir avoir un vrai débat. C'est au moins le minimum qu'on puisse demander en tant qu'élus, et de respect que vous pouvez avoir en tant qu'élus que nous sommes sur cette question du logement social. Donc pour l'instant, tant que nous ne pourrions pas avoir cette image claire et ce débat précis, nous nous abstenons comme nous l'avons fait jusqu'à présent. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Synergies Métropole, monsieur Grivel.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, chers collègues.

Les élus du groupe Synergies Métropole voteront favorablement ce projet de délibération qui nous est soumis pour les aides à la pierre de la Métropole de Lyon aux bailleurs sociaux pour l'année 2020.

En fait, nous nous saisissons de ce rapport pour mettre sur la table quelques interrogations et quelques remarques sur le logement social, en défendant une vision que nous voulons pragmatique, équitable, équilibrée et je le dis aussi, juste sur le plan social.

Le contexte national aujourd'hui est aux questionnements autour de l'avenir de la législation et de la réglementation relatives au logement social, avec notamment la publication récente des rapports Nogal et Repentin et la perspective de l'échéance de 2025 pour le dispositif SRU. Et la situation locale n'est pas, elle aussi, sans soulever de débats (on vient de le dire et l'entendre et nous le souhaitons aussi), malgré vos efforts de communication notables - qui restent malheureusement souvent au stade de la comptabilité hors sol - dans la presse et sur tous les supports de la Métropole.

En parlant de comptabilité, nous avons toujours du mal à relier les points entre votre intention de production de 5 000 logements locatifs sociaux par an sur 6 000, et le budget d'investissement que vous y dédiez. En 2020, ce sont plus de 3 000 logements locatifs sociaux qui ont été produits sur la Métropole, sur un objectif de 4 000 par an fixé par le précédent exécutif. Vos objectifs sont donc en hausse de 25 %. Pourtant, le montant global fléché pour l'offre nouvelle d'habitat abordable, logement social et spécifique, qui était de 364 M€ en réalisé provisoire pour la PPI (programmation pluriannuelle des investissements) 2015-2020, n'est passé qu'à 399 M€ dans votre PPI 2020-2026. Pouvez-vous nous expliquer comment vous comptez produire 25 % de logements sociaux en plus par an, avec seulement 10 % de budget en plus sur l'ensemble du mandat, et alors même que les coûts d'acquisition ne cessent d'augmenter ?

Afin de continuer à produire des logements sociaux et de rééquilibrer l'offre sur nos territoires tout en préservant leurs identités, nous considérons qu'il faut privilégier en premier lieu la mobilisation du parc privé via le conventionnement avec l'ANAH (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) et l'intermédiation locative ainsi que les opérations diffuses d'acquisitions/améliorations par les bailleurs sociaux. Concernant les nouveaux programmes, qui seront bien entendu nécessaires pour répondre aux besoins, il faut encore améliorer, et nous le soutenons, la qualité architecturale afin que les résidences s'intègrent harmonieusement dans la trame de nos villes, de nos bourgs et de nos villages.

Nous proposons en tout cas sur le fond, pour le débat, une révision du dispositif SRU pour qu'il soit plus équitable tout en restant exigeant, ambitieux et juste par rapport à l'ensemble des habitants de la Métropole. Le rapport Repentin dessine des pistes intéressantes en la matière. Nous proposons une véritable contractualisation pluriannuelle, inspirée des contrats de mixité sociale, entre chacune des communes et l'État, donc chaque commune et l'État, en lien avec la Métropole pour ce qui nous concerne, avec des engagements réciproques et l'application d'objectifs quantitatifs, qualitatifs sur le logement social LLS (logement locatif social) et l'accession abordable à la propriété.

Les communes déficitaires en logement social devraient se voir fixer des objectifs qui soient tenables et qui mettent en œuvre une politique volontariste en matière de logement social et de justice sociale. Et ces communes-là héritent d'une situation historique déséquilibrée. Elles doivent composer avec un foncier souvent contraint et la prise en compte de nombreux impératifs, tels que la préservation des espaces naturels, préservation des espaces agricoles, respect du patrimoine en passant par les emplacements réservés pour des équipements et vous le savez bien, équipements publics, en matière d'éducation, de sport et de culture.

S'il faut maintenir un rythme de production de logements sociaux qui permette de mieux répondre aux besoins qui sont réels, il faut également améliorer les dispositifs d'accompagnement des communes et les aides dont elles doivent bénéficier lorsqu'elles s'engagent en faveur d'un rééquilibrage de l'offre de logement sur leur territoire.

Enfin, n'oublions pas, et j'en termine par-là, qu'il y a un vrai travail de fond à effectuer sur l'acceptabilité par les populations, donc par les habitants. Cela prend du temps et ne peut se faire qu'en proximité, en informant précisément les riverains, en associant à chaque fois les Maires et les équipes municipales, et non en jouant contre eux.

Je vous remercie de nous avoir entendus.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller CHARMOT : Merci monsieur le Président. Nous parlons ici de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de programmes de logements sociaux sur plusieurs communes et territoires différents de notre agglomération.

Il est une chose de promouvoir par le soutien financier la production de logements sociaux dans la Métropole et une autre de montrer de l'arrogance et du mépris vis-à-vis des élus et des habitants des territoires, en particulier, ceux dont le vote vous fut défavorable, pour imposer vos vues et votre idéologie.

Des propos pour le moins étonnants ont été tenus lors de la commission urbanisme par madame la Vice-Présidente en charge. Je cite : *"Les communes de l'ouest lyonnais ne sont pas populaires, et nous allons les rendre populaires"*.

Est-ce là, votre serment promissoire du pacte de cohérence dont vous attendez des Maires de remplir les devoirs et dont vous comptez faire payer l'idéologie aux Grand Lyonnais, ou à défaut vivre l'enfer de votre courroux, ou encore vos agressions verbales irrespectueuses, voire injurieuses comme à l'instant auprès de notre Président de groupe qualifié de droite extrême ?

J'entends que vous souhaitez augmenter le taux de logements très sociaux PLAI jusqu'à 45 % et transformer ainsi radicalement le mode d'habitat pour ressembler à ce qui a conduit à la ghettoïsation de certains quartiers où vous n'avez que faire de gérer les effets et conséquences au quotidien. Mais il me semble important de vous rappeler qu'au-delà de décider de quotas et de chiffres, c'est la vie de familles qu'il faut accompagner, avec des incidences profondes qu'on ne peut pas prendre à la légère :

- des incidences sur la politique de la ville, sur les infrastructures et les services publics à mettre à la bonne échelle : écoles, crèches, animations péri scolaires, commerces, etc.,

- des incidences en termes de déplacements : les familles qui peuvent prétendre à des logements PLAI sont le plus souvent celles qui occupent les emplois les moins qualifiés, et qui ont rarement des emplois en télétravail dans l'ouest lyonnais, ou ailleurs. Les implanter dans des sites géographiques éloignés de leurs lieux de travail entraînera des heures de déplacements et des journées à rallonge, entraînant également des enfants qui seront à l'école dès la garderie de 7 heures et jusqu'à 19 heures le soir, renforçant la fatigue et le décrochage scolaire.

C'est en réalité un cycle infernal que l'on peut imposer à certaines familles, sous couvert de faire respecter des quotas par des communes dites plus riches ou plus favorisées que d'autres.

En conclusion, avec le mode de raisonnement qui préside à vos décisions, ce sont des familles que l'on met en difficulté, plutôt que de les aider.

Loin de l'idéologie et des idées préconçues, oui, l'aménagement des villes signifie quelque chose, ce sont des réflexions profondes, globales et complexes, qu'il faut savoir mener quand on a l'ambition réelle de changer la vie de nos concitoyens.

Oui, il faut faire du social, mais il faut bien le faire, avec de la qualité de vie à proposer aux familles, aux habitants, avec du bon sens et du pragmatisme, comme nous le faisons pour les Maires Les Républicains des communes de la Métropole.

Pour être populaire, il faut agir avec bienveillance, pas avec des quotas et des dictats. Les Maires de l'ouest lyonnais ne vous ont pas attendus pour cela.

Nous voterons contre ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au Vice-Président Renaud Payre.

M. le Vice-Président PAYRE : Merci monsieur le Président, merci à chacun pour ces prises de parole. J'espérais jusqu'à il y a quelques minutes qu'on puisse éviter quand même le terme de ghetto qui revient régulièrement dès lors qu'on parle de logement social et de la volonté effectivement de construire plus de logements sociaux. Vous l'avez bien dit, nous sommes dans une situation bloquée et ce depuis des années, mais qui s'est accrue depuis les derniers mois puisque nous sommes bien pour 10 demandes en logement social, une seule est satisfaite. Donc, nous sommes vraiment dans une situation complexe et je crois que tout le monde ici est d'accord sur ce point.

Alors, simplement monsieur Grivel, je pense qu'il ne faut pas maintenir le rythme de production, il faut l'accélérer, c'est sûr parce que la courbe de la demande non satisfaite, elle, augmente considérablement.

Je vous propose que nous soyons toutes et tous associés à la question du volet habitat du PLU-H. Précisément, dans le cadre des réunions VP, Maires qui ont été mises en place depuis le début du mandat (et les prochaines auront lieu dans les prochains mois) nous aurons ce débat et je suis certain que nous l'aurons de manière la plus apaisée parce que je remarque que le ton n'est pas le même quand on dialogue hors de cette assemblée, entre VP et Maires.

Mais, en lien avec cette présentation et cette association de toutes et tous à l'élaboration du volet habitat du PLU-H, nous ferons aussi une présentation du bilan SRU commune par commune sur les dernières années et sur le dernier mandat parce qu'il faut bien comprendre de là où on part et l'effort que nous devons produire.

J'entends monsieur Grivel ce que vous dites, à juste titre peut-être, sur la réforme de la loi SRU. Je souscris à une partie des propos que vous avez pu tenir. Mais, c'est l'État qui est impliqué. Précisément, le bilan de la loi SRU et les nouvelles modalités permettraient une plus grande mixité sociale, c'est au législateur de les porter.

Alors, il faut que nous ayons une politique très offensive au cours de ce mandat, je crois que tout le monde est d'accord. Je remarque que dans le dialogue avec les Maires, chacun et chacune est favorable à un effort pour sa commune. Il y a dans la plupart des cas (je dirai à une exception près) la volonté de renforcer les secteurs de mixité sociale et de renforcer notamment la part de PLAI. Je ne citerai pas la commune, la seule qui fait exception aujourd'hui parce que j'espère encore que nous allons pouvoir avancer dans les prochaines semaines.

Donc, oui nous allons travailler ensemble. Oui, nous allons utiliser tous les leviers possibles pour produire plus. Quand je dis tous les leviers possibles, c'est évidemment travailler avec la promotion immobilière : j'étais il y a quelques jours avec la FPI (fédération des promoteurs immobiliers) et nous partageons les mêmes objectifs en la matière. Oui, nous allons travailler à renforcer les bailleurs sociaux mis à mal par le Gouvernement actuel depuis 2018. Nous allons être en accompagnement et oui, nous avons de vrais objectifs en matière de politique foncière de la Métropole pour permettre précisément cette production de logements abordables et en particulier, comme l'a dit Raphaël Debû, la production de logements très sociaux (PLAI) qui manquent cruellement dans cette Métropole.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets cette délibération n°CP-2021-040 2 aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté :

- M. Renaud PAYRE, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH EMH, l'OPH GLH, l'OPH LMH, de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société Alliade habitat et délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil de surveillance et du comité d'orientation stratégique de la société CDC habitat social, n'ayant pas pris part au vote de ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Véronique MOREIRA, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société Batigère Rhône-Alpes, n'ayant pas pris part au vote de ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Lucie VACHER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société Immobilière Rhône-Alpes, n'ayant pas pris part au vote de ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Catherine PANASSIER, membre du conseil d'administration de l'association Habitat et Humanisme Rhône, n'ayant pas pris part au vote de ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Cédric VAN STYVENDAEL et Mme Véronique MOREIRA, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat (EMH), n'ayant pas pris part au vote de ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mmes Nathalie FRIER et Dominique NACHURY, déléguées de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat (GLH), n'ayant pas pris part au vote de ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Blandine COLLIN, M. Renaud PAYRE, Mmes Lucie VACHER, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat (LMH), n'ayant pas pris part au vote de ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats de la délibération n° CP-2021-0399 qui concernait le SEGAPAL :

- 33 voix pour,
- 22 voix contre.

N° CP-2021-0405 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Saint Priest - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Bellevue - Bilan de la concertation préalable portant sur le lancement de l'opération d'aménagement Bellevue centre-ville - Approbation du programme des espaces publics et de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux - Lancement des études de maîtrise d'œuvre - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction maîtrise d'ouvrage urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0405. L'avis de la commission est favorable. Il y a une demande d'intervention du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller GASCON : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce projet de décision nous propose aujourd'hui d'approuver, entre autres, le programme d'aménagement des espaces publics du quartier Bellevue situé au cœur du centre-ville de Saint Priest et à quelques mètres de la caserne Chabal.

De nombreux ateliers et réunions publiques ont été menés par les élus municipaux et métropolitains, et par les techniciens que je remercie très sincèrement. Après la phase de concertation qui vient de s'achever en décembre dernier, nous entrons désormais dans celle de la réalisation concrète, actée aujourd'hui par les inscriptions budgétaires soumises à notre vote. Croyez bien que je m'en réjouis.

Je rappelle que ces travaux sur l'espace public s'inscrivent dans un projet d'ensemble ambitieux de renouvellement urbain cofinancé par l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la Ville de Saint Priest à hauteur de 79 M€ environ.

Dès 2014, j'ai souhaité en effet que la Ville de Saint Priest se saisisse du devenir de ce quartier qui, à mon grand désarroi, était sorti des radars des politiques publiques.

Ainsi, lorsqu'en 2016, ce quartier a été retenu dans le cadre du programme de renouvellement urbain d'intérêt régional, cela a été un grand motif de soulagement.

Bellevue concentre effectivement depuis trop longtemps un grand ensemble immobilier privé, fragile ou dégradé dans lequel les conditions de logement et de cadre de vie des habitants sont devenues tout simplement inacceptables. Il convient de rappeler que ces 17 immeubles sont sortis de terre en 1964 et qu'ils n'ont jamais connus d'opération d'envergure en matière de réhabilitation et de rénovation. Vous en conviendrez, monsieur le Président, il y avait urgence à agir et il en allait de notre devoir moral d'accompagner les centaines de famille concernées pour qu'elles puissent retrouver un cadre de vie décent.

Nous avons pleinement conscience du bouleversement que ce projet peut représenter pour nombre de ces habitants notamment pour les plus anciens. Aussi, parce que la ville veille toujours à placer l'humain au cœur de ses politiques publiques, nous continuerons avec l'équipe projet à mettre prioritairement l'accent sur l'accompagnement.

Pour les 66 propriétaires occupants de logements voués à la démolition, la ville porte également une politique de solidarité exemplaire. Elle vise à combler l'éventuelle différence entre le prix auquel la Métropole rachète leur appartement et celui qu'ils habiteront à l'avenir par la mise en place d'une prime dite "prime d'acquisition" d'un montant de 35 000 €. Il en aura fallu de l'opiniâtreté, de la conviction mais aussi de nombreux échanges pour atteindre nos objectifs.

Au printemps prochain, les travaux débiteront enfin sur la tour P, symbole du quartier aux yeux de ses habitants et aussi de nombreux san-priods. Ils marqueront les prémices de sa renaissance et de son intégration pleine et entière dans la structure urbaine du centre-ville qui verra le jour à l'horizon 2029-2030.

Sachez enfin, monsieur le Président, que lorsqu'un projet est bien mené et fait l'objet d'un excellent travail de concertation entre élus et techniciens de nos collectivités, j'exprimerai toujours ma satisfaction et celle de mon groupe.

Nous voterons donc pour ce projet de décision et je voudrais juste rappeler monsieur le Président que je fais partie du groupe du Rassemblement de la droite et du centre et de la société civile, et non de la droite extrême comme vous l'avez laissé entendre tout à l'heure. Donc s'il était possible de revenir effectivement comme l'a demandé notre Président de groupe sur l'intervention que vous avez faite il y a quelques minutes, cela pourrait rectifier peut-être je pense, un certain malentendu.

Je vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je mets ce rapport aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats de la délibération n°C P-2021-0402 :

- 40 voix pour,
- 14 voix contre.

N° CP-2021-0414 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 6° - Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, à la société anonyme (SA) d'HLM Immobilière Rhône-Alpes, de 34 lots de copropriété situés 100 rue Bugeaud - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0414. L'avis de la commission est favorable et il y a quatre demandes d'intervention. Je donne la parole au groupe Inventer la Métropole de demain, madame Sibeud.

Mme la Conseillère SIBEUD : Merci monsieur le Président, chers collègues, pour convertir 33 logements existants dans le 6^{ème} arrondissement de Lyon, en logements sociaux, vous nous proposez de valider l'acquisition d'un immeuble situé 100 rue Bugeaud dans le 6^{ème} arrondissement de Lyon pour un montant de 13,6 M€.

Vous nous proposez ensuite de rétrocéder ce bien à la Société anonyme d'HLM Immobilière Rhône-Alpes au prix de 6 826 400 €, soit une décote de près de la moitié du montant de son acquisition.

Soit en d'autres termes, l'opération revient à verser une subvention directe de 6 773 600 € à la Métropole en faveur de cet opérateur, c'est-à-dire 205 260 € par logement.

Le montage que vous proposez déroge aux principes vertueux jusqu'alors en vigueur qui consistent à consentir aux bailleurs un bail à construction en contrepartie d'un loyer annuel et du retour de la propriété à la Métropole en fin de bail. Ce montage permet de maîtriser complètement l'opération.

En commission urbanisme, nous avons été un certain nombre à intervenir et à s'interroger sur les contreparties exigées de la part de ce bailleur pour bénéficier de ce montage et de cette importante décote sur un bien particulièrement bien placé.

Nous n'avons pas été rassurés sur ce point et n'avons eu aucune garantie que ce bailleur privé, qui n'est pas dans le giron de la Métropole, ne décide de se séparer un jour de ce bien en le revendant à la découpe.

De plus, ce bien est cédé occupé. Au vu de la faible rotation locative du quartier, les locataires ne devraient pas quitter l'immeuble sous peu.

Ne s'agit-il donc pas avant tout d'un affichage plutôt qu'une réelle création de logements sociaux ?

Vous assumez le coût de cette opération pour, selon vos dires, tenter de contenir les prix de l'immobilier dans le quartier.

Mais est-ce que la Métropole a les moyens de telles opérations ?

Ce type d'actions dans le 6^{ème} arrondissement n'est pourtant pas un cas isolé. Le 1^{er} février, monsieur le Président, vous avez pris deux décisions allant dans ce sens :

- le 283 cours Lafayette pour 14 logements PLUS, sept logements en PLAI et quatre locaux pour un prix de 4,7 M€ pour un bien aussi occupé,

- le 12 rue Pierre Corneille pour huit PLUS, quatre PLAI ainsi que deux locaux en rez-de-chaussée pour le prix de 4,3 M€,

soit un total de 9 M€ pour ces deux immeubles de 33 logements en logements sociaux. Même si c'est un montant 50 % moins élevé que la rue Bugeaud, nous nous interrogeons sur autant d'investissement dans le 6^{ème} arrondissement pour aussi peu de logements.

Nous ne sommes bien sûr pas opposés à la création de logements sociaux, ni à l'intervention foncière de la Métropole dans ce domaine, mais nous posons la question de l'utilisation de l'enveloppe de 40 M€ dédiés à cet effet en 2021 puisque près de 60 % de ce montant (si on fait bien les calculs) est déjà fléché sur le 6^{ème} pour 60 logements.

Ne serait-il pas opportun, monsieur le Président, de définir des critères d'intervention (opérationnels / financiers / territoriaux) permettant de cibler les opérations les plus efficaces pour une meilleure allocation des ressources de la Métropole et pour atteindre les objectifs de la politique de logement social ?

Nous sommes prêts bien sûr à travailler sur ces éléments-là et nous voterons contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

Mme la Conseillère PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, nous voilà avec cette délibération devant un cas d'école. Vous affirmez depuis le début de ce mandat, que vous avez pour objectif de produire 6 000 logements sociaux et abordables par an dans cette Métropole, afin de répondre à la demande croissante et à des prix dans l'immobilier qui s'enflamment.

Nous vous avons d'abord questionné sur le détail de ces chiffres. Peu de réponses.

Nous vous avons ensuite demandé comment vous alliez financer cette ambition au regard de la trajectoire fiscale de notre collectivité et de la PPI que vous avez adoptée non sans difficulté. Là aussi, peu de réponses.

Nous vous avons ensuite interrogé sur la répartition de ces logements et croyez nous, nous continuerons de vous interroger sur cet enjeu car au-delà des chiffres, c'est votre vision du logement dans la Métropole qui nous intéresse et qui intéresse nos concitoyens. Mais visiblement, là non plus, vous ne souhaitez pas assumer de choix clair pour le moment.

Et nous allons maintenant devoir vous interroger sur la notion même de production de logement. Comptez-vous produire, créer du nouveau logement social ou abordable ou uniquement vous inscrire dans une course aux chiffres au détriment de la construction de logements et de ces acteurs économiques ?

À la lecture de cette délibération, nous pouvons légitimement nous interroger.

En effet, dans ce rapport, vous nous apprenez donc que la Métropole a pris la décision de préempter un ensemble de 34 biens situé rue Bugeaud dans le 6^{ème} arrondissement de Lyon pour la modique somme de 13,6 M€. Qu'apprend-on ensuite ? Que ces biens, sur un terrain dont les Hospices civils de Lyon sont propriétaires, correspondent à des logements habités en majeure partie par le personnel soignant des Hospices, que vous avez retenu l'offre de reprise de la SA d'HLM IRA (filiale d'Action Logement) avec une acquisition par le bailleur pour 6,8 M€, soit un différentiel pour la Métropole de 6,8 M€ entre le prix d'achat et le prix de vente.

Qu'en tirons-nous comme conclusion ? Que vous souhaitez annoncer fièrement que vous logez les plus modestes dans les quartiers chics et chers et ce, quoi qu'il en coûte. Que vous vous inscrivez donc dans une course aux chiffres plus que dans une volonté de construire et de répondre à la forte demande de logements. Que vous vous engagez avec une préemption au profit d'un bailleur social sans aucune garantie et en faisant cadeau de près de 7 M€ dans un contexte budgétaire restreint pour la collectivité comme vous aimez d'ailleurs à le rappeler. Et enfin, que vous réalisez cette opération ou plutôt cette transaction en face d'une résidence comprenant de nombreux logements sociaux. Or, on sait que pour arriver à une mixité sociale réelle, des arrondissements comme le 6^{ème} n'ont pas besoin de concentrer des résidences sociales au sein d'un même secteur mais plutôt, d'accueillir des programmations mixtes avec une offre locative privée, intermédiaire et sociale sur l'ensemble de l'arrondissement.

Mes chers collègues, au-delà de cette délibération qui nous interroge, j'en profite pour vous faire partager une réflexion de notre groupe : c'est près de 7 M€ que la collectivité vient de perdre dans cette opération. Elle aurait pu par exemple les consacrer à une mesure que nous proposons pour les étudiants qui connaissent une situation de précarité à savoir, la gratuité des abonnements TCL (transport en commun lyonnais) pour les trois derniers mois de l'année universitaire. Nous aurions pu aussi les consacrer à plusieurs préemptions de logements ou l'acquisition de foncier dans ce même arrondissement et réaliser une opération plus vertueuse.

Bref, vous l'aurez compris, le 100 Bugeaud n'est pas pour nous une bonne opportunité pour du logement social. Nous préférons que ce patrimoine puisse toujours loger les personnels soignants qu'il abrite actuellement.

De plus, nous considérons que cette préemption très, trop coûteuse, a été réalisée sans garantie et dans un seul objectif d'affichage et de communication.

Dans cette histoire, nous nous demandons quel est le véritable apport pour nos concitoyens, pour les Grands Lyonnais. C'est pour cela que nous voterons contre cette délibération et à l'instar d'autres groupes, nous renouvelons notre demande de débat sur cette importante question qu'est la politique du logement dans notre Métropole.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente Vessiller, finalement, la délibération, que vous nous présentez aujourd'hui, est à la fois très simple et difficile.

D'une simplicité désarmante : la Métropole a acheté un bien, propriété de la Société hospitalière d'assurances mutuelles, la SHAM, composé de 33 logements occupés et 40 garages, pour un prix de 13,6 M€, qu'elle revend sans aucune contrepartie à un bailleur social "privé" pour 6,8 M€, soit une perte sèche et définitive de près de 7 M€.

Difficile aussi car des esprits chagrins ou réducteurs pourraient une nouvelle fois taxer notre arrondissement de s'opposer au logement social, ou si j'en crois vos propos "apaisés particulièrement mesurés" de tout à l'heure, parce que nous faisons partie d'une droite extrême ! Non, nous ne nous opposons pas à la création de logements sociaux dans le 6^{ème}.

Comme vous, madame la Vice-Présidente, nous voulons produire du logement social dans le 6^{ème}.

Connaissez-vous d'ailleurs le taux de logements sociaux de cet IRIS dont on parle tant ? 22, 5 % en 2017, et celui de l'IRIS situé de l'autre côté de cette rue, 28 % en 2017. Ah bien sûr, ce n'est pas le cas de la Cité Internationale et du boulevard des Belges, j'en conviens.

Nous sommes plutôt proactifs à telle enseigne que, sur le sujet de la rue Bugeaud, nous avons émis un avis favorable pour la préemption de ce bien. Mais pas pour le revendre à 50 % de sa valeur. Avec 7 M€ de perte pour des logements occupés donc aucune création réelle de logements sociaux et des hypothèses de rotation extrêmement médiocres, qui plus est pour un immeuble sous bail emphytéotique HCL, point étonnamment absent de l'arrêté pris en octobre 2020, actant de la préemption de ce bien.

Bref, c'est un affichage, c'est une politique du chiffre et de la communication type Ville de Paris.

Avec ces 7 M€ de perte, combien de nouvelles personnes auraient pu trouver un logement ? Car finalement n'est-ce pas notre but ? Ce qui devrait guider notre action ? Que de réellement apporter des solutions à ceux qui n'en n'ont pas, et non dépenser et perdre 7 M€ pour planter une banderille.

Travaillez donc avec nous sur les logements vacants, les immeubles insalubres et copropriétés dégradées, visiblement bien loin de ce que vous imaginez pour le 6^{ème} arrondissement. Aidez-nous enfin à ce que cet immeuble de neuf logements vacants, propriété de la Ville de Lyon depuis des années, soit réhabilité (je vous aide, ce ne sont pas des logements d'instituteurs et je vous donnerais l'adresse si elle vous intéresse). Appuyez-nous sur la création de BRS (bail réel solidaire) sur la rue des Charmettes.

Vous indiquez que "les terrains nus ne courent pas les rues dans le 6^{ème}". Mais l'argent public non plus.

Très bonne affaire donc pour la SA Immobilière Rhône-Alpes, que ce cadeau de 7 M€. Très mauvaise pour la Métropole.

Mettons cette somme en regard des investissements indispensables à réaliser sur la Métropole. Que ce soit sur le logement comme l'a indiqué Catherine Panassier ou sur des sujets, comme celui abordé précédemment sur le collège Vendôme, qui touche 800 élèves.

Nous ne pouvons, bien entendu, pas voter favorablement ce dossier.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère COLLIN : Monsieur le Président, chers collègues, la question du logement est particulièrement déterminante. Chacun d'entre vous dans cette assemblée en conviendra. Naturellement, elle nous tient particulièrement à cœur. La crise du coronavirus aurait pu modérer, au moins temporairement, le dynamisme insolent du secteur immobilier et la hausse incessante des prix des logements. Pourtant, il n'en est rien puisque le prix de l'immobilier à Lyon a encore bondi sur l'année 2020. Le 6^{ème} arrondissement, dont il est question ici, affiche d'ailleurs des prix du logement les plus élevés de toute la Métropole, dans l'ancien comme dans le neuf, avec un prix de plus de 8 200 € le m² pour les appartements neufs alors que la Ville de Lyon atteint en moyenne 5 767 € du m².

Les raisons de ce phénomène sont bien connues. Ce sont les déséquilibres persistants entre l'offre et la demande qui ne font que renforcer cette dynamique à la hausse des prix de l'immobilier, à la location comme à la vente. Pour les foyers les plus pauvres et modestes, se loger à la Métropole devient presque mission impossible. Ils se retrouvent bien souvent contraints de fuir les centres-villes pour les périphéries plus abordables, quand ils ne sont pas contraints aux logements indignes. Nous ne pouvons pas nous résigner à cette ségrégation socio-spatiale, qui vide progressivement l'hypercentre de la Métropole de ses citoyens les plus modestes et des classes moyennes.

Dans le dossier dont il est question ici, la Métropole a exercé son droit de préemption à l'occasion de la vente de 33 logements de copropriété situés comme on vous l'a dit précédemment au 100 rue Bugeaud pour un montant, il est vrai important, de 13,6 M€. Chers collègues, nous le croyons, cette préemption était nécessaire. Elle a permis d'éviter la vente du bien à la découpe par un fond vautour qui n'aurait fait qu'aggraver l'explosion des prix dans cet arrondissement.

Par la revente à Immobilière Rhône-Alpes, cette préemption permet de commencer à rattraper le retard en matière de logement social dans le 6^{ème} arrondissement grâce à cette offre nouvelle, *via* cette opération. En effet, cet arrondissement n'affiche, aujourd'hui, que 11 % de logement locatif social et ne brille pas par sa mixité. Avec un retard si conséquent, cette revente ne risque pas de faire peser sur l'arrondissement un risque de ghettoïsation. Elle apportera, au contraire, un peu plus de mixité sociale quand l'entre-soi y reste encore la norme.

Chers collègues, vous nous dites que cette opération est trop chère, qu'elle n'en vaut pas la peine. Mais la rareté du foncier disponible dans le 6^{ème} arrondissement rend les nouvelles opérations immobilières rares, et contribue donc à un prix élevé des logements. Cette opération a donc un coût plus élevé qu'ailleurs. Mais, cette revente n'est ni un cadeau à Immobilière Rhône-Alpes, ni une perte sèche pour la Métropole, mais bien un investissement assumé en faveur du logement social et de la mixité sociale, dans un arrondissement qui en a fortement besoin. Ne pas saisir cette opportunité, c'est renoncer au nécessaire rééquilibrage territorial de l'offre en logement social.

Car c'est bien cette volonté, que d'agir en faveur du logement pour toutes et tous, d'enrayer la relégation des classes moyennes et populaires en dehors des centres-villes et de lutter contre la spéculation foncière, qui guidera notre action pour la suite de ce mandat. C'est bien dans cet état d'esprit que le site de l'ancien collègue Maurice Scève verra bientôt plutôt qu'un programme de Vinci, la construction de 9 000 m² de logement exclusivement abordable, avec des prix inférieurs à 50 % à ceux du marché, dans un des quartiers les plus chers de la Métropole.

La revente, dont il est question ici, est donc pleinement en phase avec notre politique générale en matière de logement social.

C'est une politique en faveur de l'offre, avec un objectif de 6 000 logements sociaux nouveaux par an d'ici la fin du mandat, dont 1 000 réalisés en bail réel solidaire, avec un effort indispensable pour les communes les plus carencées. Cet objectif est essentiel quand on sait que seulement une demande de logement social sur sept est satisfaite à l'automne 2020, une sur 10 en fin 2020 et que les prévisions sont extrêmement pessimistes en ce début d'année.

C'est également une politique foncière ambitieuse, de préemption, de négociation lors des cessions, sans laquelle notre ambition en matière de rééquilibrage de l'offre serait caduque. Ainsi, avec une enveloppe de 518 M€ en faveur de la rénovation et de l'offre nouvelle d'habitat abordable dans le logement social pour les six années à venir, en hausse par rapport au mandat précédent, nous réaffirmons notre ambition d'une Métropole plus abordable et vivable pour toutes et tous.

C'est donc une politique volontariste de lutte globale contre l'augmentation des prix, par un renforcement de l'offre, par l'encadrement des loyers, par la lutte contre la vacance, par la régulation des meublés de tourisme et par la création d'une brigade logement.

Chers collègues, vous l'aurez donc compris, l'habitat, de par son caractère indispensable et complexe, est au cœur de nos ambitions écologiques, humaines et sociales.

Nous voterons donc pour cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Croizier, vous vouliez rajouter 30 secondes, je vous en prie.

Mme la Conseillère CROIZIER : Merci monsieur le Président. Je voulais juste rajouter 30 secondes en disant qu'il devient extrêmement pénible d'avoir ces propos vexatoires et vexants systématiquement. Je suis désolée, je pense qu'il va falloir qu'un certain nombre de vos Conseillers viennent prendre leur vélo et fassent le tour du 6^{ème} arrondissement. Non, nous ne sommes pas un arrondissement qui vit sur l'entre-soi comme vient de le dire madame Collin à l'instant. Je pense que globalement, on n'a pas cette démonstration-là à faire.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La parole est à madame Vessiller, Vice-Présidente.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Chers collègues, je vous accorde que la somme est importante. Mais, notre volonté politique de produire du logement social dans les secteurs SRU le mérite. Et je vous rassure, nous analysons avec beaucoup de sérieux, de professionnalisme, de sélectivité toutes les déclarations d'intention d'aliéner comme cela était déjà fait au mandat précédent.

Ensuite, je tiens à vous préciser que si nous avons préempté en octobre 2020, d'abord c'était sur l'enveloppe financière précédente, donc cela n'impute pas la nouvelle réserve foncière que nous avons votée le mois dernier. Je me réjouis que nous ayons voté cette délibération quasi à l'unanimité ou tout au moins à une large majorité. Et surtout, je vous rappelle que si nous avons préempté, c'est pour lutter contre ces fonds vautours qui financiarisent la ville. Ce fond d'investissement, qui voulait acheter ce bien, a une activité de marchand de biens sur la Métropole, d'investissement, de portage sur des durées courtes puis ensuite de revente en faisant des plus-values impressionnantes. Donc, la contention des prix, c'est bien un de nos objectifs avec celui de la production de logement social.

Vous nous dites que nous n'aurions pas de garanties. Mais enfin, faut-il vous rappeler que la vente HLM est soumise à l'autorisation d'une part de la commune sur laquelle se vendrait le bien et ensuite de la Métropole de Lyon ? Pensez-vous une seconde que nous irions donner l'autorisation de vendre ce bien dans les années qui viennent, quand en plus ce bailleur (qui rappelons-le est un bailleur social certes ce n'est pas un office métropolitain mais les offices métropolitains consultés proposaient un prix inférieur, donc nous avons choisi effectivement celui qui nous en offrait le meilleur prix) et donc pensez-vous que cette entreprise sociale de l'habitat alors qu'elle a un crédit sur des décennies va aller mettre ce bien à la vente prochainement ? Donc, nous avons des garanties suffisamment importantes pour s'assurer que cette opération sera bien du logement social pérenne.

Alors, c'est vrai que les logements sont en grande partie occupés, les quelques logements qui sont vacants vont être conventionnés tout de suite. Pour ceux qui sont occupés, une enquête sociale sera diligentée rapidement et peut-être que nous aurons des ménages qui déjà relèvent des plafonds des logements sociaux. Je vous propose que nous fassions un point d'ici quelques mois sur cette opération, quand nous aurons des informations sur son occupation actuelle.

Et enfin, je termine sur comment nous allons financer notre production de logement social ? Evidemment, ce ne sera pas avec seulement des opérations de ce type, je vous l'accorde, nous n'en avons pas les moyens. Mais je vous rappelle que (Renaud Payre vous l'a déjà expliqué mais je le redis et il complètera s'il le souhaite), à la fois nous avons cette politique de réserve foncière et tous les biens ne sont pas acquis à ces prix-là heureusement mais nous avons aussi une volonté d'augmenter la part du logement social dans nos opérations d'aménagement, nos opérations publiques d'aménagement. Et enfin nous avons le PLU-H et nous en reparlerons le mois prochain puisque nous allons engager la modification du PLU-H avec, justement, cet objectif de renforcer la production de logement social, notamment dans les secteurs de mixité sociale.

Donc nous mobilisons tous les outils pour faire en sorte que la production de logement locatif social ou de logement en bail réel solidaire soit plus importante et tout ne sera pas à des coûts tels que cette opération. Mais vous voyez, je pense que pour ce bien de la rue Bugeaud, il était nécessaire d'avoir cette intervention publique et je me félicite que nous puissions avancer dans ce sens-là dans cet arrondissement, donc madame Croizier je suis bien consciente qu'il n'y a pas que des gens à hauts revenus. Pour autant, vous êtes à moins de 10 % de taux SRU dans le 6^{ème} arrondissement, donc je pense que toutes les opportunités qui nous paraissent intéressantes (et vous l'aviez validé vous l'avez rappelé) sont à saisir. Et je suis tout à fait preneuse des adresses de logements vacants ou de logements qui seraient à acheter, à céder à des bailleurs. Je vous remercie de m'envoyer *sine die* la liste des adresses importantes et je me ferais un plaisir de diligenter la direction du foncier et de l'immobilier pour aller négocier avec ces propriétaires, y compris quand....

Mme la Conseillère CROIZIER : Ce n'est pas comme cela qu'on travaille.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie madame la Vice-Présidente. Je mets ce rapport aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté, Mme Lucie VACHER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société Immobilière Rhône-Alpes, n'ayant pas pris part au vote de ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats de la délibération n° CP-2021-0405 :

- 62 voix pour.

J'ai monsieur Grivel qui souhaite intervenir 30 secondes puis monsieur Kimelfeld. Monsieur Grivel, je vous donne la parole.

M. le Conseiller GRIVEL : Merci monsieur le Président. Je voulais vous dire, à la fin de cette session de Commission permanente, nous avons beaucoup travaillé sur le règlement intérieur. Et finalement, je regrette que l'on n'ait pas fait un paragraphe très complet, très musclé, ou en tout cas que l'on n'ait pas fait le tour sur la notion de calme, de sérénité, lors des débats, compte-tenu de ce que l'on vient de vivre maintenant, avec un incident qu'on a pu voir il y a quelques minutes.

Même si les débats sont vifs, monsieur le Président, ce calme, cette sérénité, en premier chef, vous en êtes le dépositaire. Et si effectivement, l'incident est venu sur la communication qui précède en tout cas l'information des élus, c'est regrettable. D'ailleurs la communication, elle ne précède jamais l'information de ceux qui sont directement concernés. Et cela, c'est un petit jeu, c'est une règle d'ailleurs qui aujourd'hui est copieusement oubliée et c'est quand même très dommage pour les instances dans lesquelles nous travaillons, et nous travaillons les uns et les autres avec le maximum d'engagement possible.

Je voulais vous dire monsieur le Président : est-ce que vous admettriez, vous de votre côté, que vos Vice-Présidents communiquent sans vous tenir informé préalablement ? Je pense que non.

Donc, sur le plan du principe, je voulais vous dire, en tant que groupe, nous regrettons l'incident qui vient de se produire par rapport à ce qui devrait être le calme et la sérénité de nos débats.

Merci de m'avoir entendu.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie et partage tout à fait vos propos quant à la nécessité de sérénité des débats et par contre, non je n'ai pas prévu de commenter dans cette instance les décisions de commune.

Monsieur Kimelfeld pour un mot et nous terminons là.

M. le Conseiller KIMELFELD : Merci monsieur le Président de me passer la parole. Je vais faire très court.

Monsieur le Président, j'ai assisté, je dois dire de manière assez médusée, à votre échange avec monsieur Cochet. Mais franchement, vous ne pouvez pas traiter votre opposition ainsi, avec une forme de morgue ou peut-être presque une forme de mépris.

Vous avez un devoir d'exemplarité dans cette maison où vous êtes le Président. Un devoir d'exemplarité par rapport à votre Exécutif, un devoir d'exemplarité par rapport aussi aux agents de cette Métropole. Je crois qu'il n'est pas utile de caricaturer votre opposition pour renforcer votre autorité. Vous avez une majorité confortable. Vous avez une opposition -peut-être que vous ne la jugez pas constructive- mais j'ai entendu tout à l'heure Renaud Payre expliquer les échanges qu'il a avec les Maires des communes sur les logements sociaux par exemple. On pourrait faire le bilan aujourd'hui des votes dans cette Commission permanente. Je crois que vous l'avez dit, en égrenant les résultats, c'est sept ou huit délibérations sur dix qui sont adoptées à l'unanimité donc une opposition qui n'est pas une opposition, j'allais dire, frontale, qui, sur tous les sujets, s'oppose.

Et puis, vous êtes comme moi comme un militant politique, et les mots ont une importance. Et, quand on parle de la droite extrême, on sait l'un et l'autre, mais d'autres aussi plus largement, à quoi nous faisons allusion. Et je crois que par respect pour ce groupe politique et ses élus qui ont été élus démocratiquement, et qui sont effectivement de la droite, du centre et de la société civile, on ne peut pas, je crois, caricaturer. La Métropole n'a pas, je pense, besoin de cela. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je lève la séance. Bonne journée à toutes et tous.

(La séance est levée à 12 heures 34).

Annexe (1/39)

Résultat des votes

Résultats PV du 05/10	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	1	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	64	0	0	1	65

Résultats CR déplacements (0332)	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	0	0	0	0	0
Progressistes et républicains	4	0	3	0	0	0	3
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	11	0	1	2	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	58	0	1	2	61

Résultats 0333	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	65	0	0	0	65

Résultats 0334	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	2	0	0	0	2
TOTAL	62	3	59	0	0	0	59

Résultats 0335	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	2	0	0	0	2
TOTAL	62	3	59	0	0	0	59

Résultats 0336	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	2	0	0	0	2
TOTAL	62	3	59	0	0	0	59

Résultats 0337	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	1	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	63	0	1	0	64

Résultats 0338	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	62	3	62	0	0	0	62

Résultats 0340	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	62	3	62	0	0	0	62

Résultats 0341	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	2	0	0	0	2
TOTAL	62	3	61	0	0	0	61

Résultats 0342	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	25	0	0	0	25
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	2	0	0	0	2
TOTAL	62	3	58	0	0	0	58

Résultats 0345	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	1	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	64	0	1	0	65

Résultats 0344	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	64	0	0	0	64

Résultats 0346	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	65	0	0	0	65

Résultats 0347	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	64	0	0	0	64

Résultats 0348	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	3	0	0	0	3
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	62	3	62	0	0	0	62

Résultats 0354	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	65	0	0	0	65

Résultats 0356	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	65	0	0	0	65

Résultats 0358	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	65	0	0	0	65

Résultats 0360	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	65	0	0	0	65

Résultats 0361	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	65	0	0	0	65

Résultats 0364	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	63	0	0	0	63

Résultats 0365	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	1	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	5	0	0	1	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	63	0	0	2	65

Résultats 0366	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	1	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	1	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	63	0	0	2	65

Résultats 0367	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	1	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	5	0	0	1	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	62	0	0	2	64

Résultats 0368	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	1	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	64	0	0	1	65

Résultats 0369	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	1	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	64	0	0	1	65

Résultats 0370	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	1	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	63	0	0	1	64

Résultats 0371	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	24	0	0	1	25
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	5	0	0	1	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	60	0	0	2	62

Résultats 0372	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	1	4
Les écologistes	27	1	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	5	0	0	1	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	60	0	0	2	62

Résultats 0373	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	1	4
Les écologistes	27	1	25	0	0	1	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	61	0	0	2	63

Résultats 0374	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	1	4
Les écologistes	27	1	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	5	0	0	1	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	60	0	0	2	62

Résultats 0375	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	1	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	5	0	0	1	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	61	0	0	2	63

Résultats 0376	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	1	4
Les écologistes	27	1	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	5	0	0	1	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	60	0	0	2	62

Résultats 0377	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	1	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	5	0	0	1	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	61	0	0	2	63

Résultats 0378	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	1	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	5	0	0	1	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	62	3	60	0	0	2	62

Résultats 0379	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	1	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	5	0	0	1	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	62	3	60	0	0	2	62

Résultats 0380	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	65	0	0	0	65

Résultats 0381	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	64	0	0	0	64

Résultats 0396	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	1	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	64	1	0	0	65

Résultats 0397	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	63	0	0	0	63

Résultats 0398	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	62	0	0	0	62

Résultats 0382	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	64	0	0	0	64

Résultats 0383	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	65	0	0	0	65

Résultats 0384	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	65	0	0	0	65

Résultats 0385	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	65	0	0	0	65

Résultats 0386	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	65	0	0	0	65

Résultats 0387	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	65	0	0	0	65

Résultats 0389	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	64	0	0	0	64

Résultats 0393	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	65	0	0	0	65

Résultats 0394	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	65	0	0	0	65

Résultats 0390	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	3	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	2	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	61	4	64	0	0	0	64

Résultats 0391	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	3	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	2	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	1	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	61	4	62	0	1	0	63

Résultats 0395	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	3	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	2	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	61	4	63	0	0	0	63

Résultats 0400	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	3	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	2	24	0	0	4	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	0	0	0	1	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	1	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	61	4	58	0	0	6	64

Résultats 0404	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	3	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	2	27	0	0	1	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	61	4	63	0	0	1	64

Résultats 0416	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	3	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	2	25	0	0	1	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	1	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	61	4	59	1	0	1	61

Résultats 0401	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	3	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	2	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	3	0	0	0	3
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	61	4	62	0	0	0	62

Résultats 0403	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	3	0	2	0	1	0	3
Les écologistes	27	2	27	0	0	1	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	61	4	62	0	1	1	64

Résultats 0406	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	3	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	2	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	61	4	63	0	0	0	63

Résultats 0407	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	3	0	2	0	1	0	3
Les écologistes	27	2	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	61	4	62	0	1	0	63

Résultats 0408	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	3	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	2	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	61	4	64	0	0	0	64

Résultats 0409	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	3	0	2	0	0	0	2
Les écologistes	27	2	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	61	4	62	0	0	0	62

Résultats 0410	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	3	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	2	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	3	0	0	0	3
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	61	4	62	0	0	0	62

Résultats 0411	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	3	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	2	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	3	0	0	0	3
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	1	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	61	4	61	0	0	1	62

Résultats 0412	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	3	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	2	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	61	4	63	0	0	0	63

Résultats 0413	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	3	0	2	1	0	0	3
Les écologistes	27	2	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	61	4	60	1	0	0	61

Résultats 0415	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	3	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	2	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	61	4	63	0	0	0	63

Résultats 0417	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	3	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	2	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	61	4	63	0	0	0	63

Résultats 0418	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	3	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	2	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	61	4	64	0	0	0	64

Résultats 0419	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	3	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	2	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	61	4	64	0	0	0	64

Résultats 0339	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	3	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	2	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	0	14	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	61	4	49	14	0	0	63

Résultats 0343	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	3	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	2	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	13	1	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	61	4	62	1	0	0	63

Résultats 0349	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	3	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	1	2	12	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	61	3	49	2	12	0	63

Résultats 0351	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	3	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	26	1	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	0	15	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	61	2	46	15	0	0	61

Résultats 0352	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	3	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	2	2	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	15	0	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	2	62	2	0	0	64

Résultats 0353	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	3	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	2	61	0	0	0	61

Résultats 0355	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	3	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	61	2	62	0	0	0	62

Résultats 0357		Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain		2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain		4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes		27	1	26	0	0	0	26
Métropole en commun		1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire		1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains		4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile		14	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés		5	1	5	0	0	0	5
Synergie Métropole		4	0	4	0	0	0	4
TOTAL		62	2	60	0	0	0	60

Résultats 0359		Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain		2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain		4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes		27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun		1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire		1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains		4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile		14	0	11	0	0	0	11
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés		5	1	3	0	0	3	6
Synergie Métropole		4	0	4	0	0	0	4
TOTAL		62	2	58	0	0	3	61

Résultats 0362 - vote du rapport		Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain		2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain		4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes		27	1	26	0	0	0	26
Métropole en commun		1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire		1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains		4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile		15	0	3	0	9	1	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés		5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole		4	0	3	0	0	0	3
TOTAL		63	2	50	0	9	1	60

Résultats 0362 - désignation	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	0	0	4	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	0	0	13	1	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	63	2	46	0	17	1	64

Résultats 0363	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	2	0	1	0	3
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	0	14	1	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	1	0	4
TOTAL	63	2	47	14	3	0	64

Résultats 0388	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	26	0	0	1	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	0	15	0	0	15
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	2	0	2	0	4
TOTAL	63	2	45	15	2	1	63

Résultats 0392	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	1	0	4
TOTAL	63	2	62	0	1	0	63

Résultats 0399	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	0	0	0	0	0
Inventer la Métropole de demain	4	0	0	0	4	0	4
Les écologistes	28	0	25	0	0	1	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	0	4	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	0	14	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	5	0	0	1	6
Synergie Métropole	4	0	0	4	0	0	4
TOTAL	64	1	32	22	4	2	60

Résultats 0402	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	1	0	2	1	4
Les écologistes	28	0	24	0	0	3	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	3	0	0	1	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	0	14	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	4	0	0	2	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	64	1	40	14	2	7	63

Résultats 0405	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	28	0	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	0	0	0	0	0
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	63	2	62	0	0	0	62

Résultats 0414	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	0	4	0	0	4
Les écologistes	28	0	27	0	0	1	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	1	3	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	15	0	0	14	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	0	4	0	0	4
TOTAL	63	2	38	25	0	1	64

Conformément à l'article 58 du règlement intérieur du Conseil de la Métropole, le présent procès-verbal a été arrêté le : 31 mai 2021.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,
